

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT
PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

INTEGRAAL VERSLAG
COMPTE RENDU INTÉGRAL

PLENAIRE VERGADERING VAN DONDERDAG 20 JULI 2017
SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 20 JUILLET 2017

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 9h07.*

M. le président.- Je déclare ouverte la séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 20 juillet 2017.

[105]

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Sevket Temiz ;
- M. Jamal Ikazban ;
- M. Jacques Brotchi ;
- Mme Zoé Genot ;
- M. Dominiek Lootens-Stael.

[107]

ORDRE DES TRAVAUX

M. le président.- Je vous propose une modification de l'ordre des travaux en vue d'inscrire à l'ordre du jour de notre séance plénière l'installation et la prestation de serment d'un nouveau membre du parlement à la suite du décès de Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz.

Pas d'observation ?

[111]

L'ordre du jour est dès lors modifié par l'installation et la prestation de serment d'un nouveau membre du parlement.

INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU PARLEMENT

M. le président.- L'ordre du jour modifié appelle l'installation et la prestation de serment d'un nouveau membre du parlement en remplacement de Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, décédée.

Je vous rappelle que Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz avait été élue sur la liste FDF. Le suppléant de cette même liste, appelé à la remplacer, est M. Michaël Vossaert.

L'élection de ce dernier comme membre suppléant du parlement a été validée au cours de la séance plénière du 10 juin 2014.

Comme la vérification complémentaire prévue par l'article 8.5 de notre règlement ne porte que sur la conservation des conditions d'éligibilité, il apparaît que cette vérification n'a, dans les circonstances présentes, qu'un caractère de pure formalité.

Je vous propose donc de passer à l'admission de M. Michaël Vossaert comme membre du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pas d'observation ?

Je proclame M. Michaël Vossaert membre du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il fait partie du groupe politique reconnu DÉFI.

Je l'invite à prêter le serment constitutionnel, la formule étant : "Je jure d'observer la Constitution".

M. Michaël Vossaert (DÉFI).- Je jure d'observer la Constitution.

(Applaudissements)

[123]

INOVERWEGINGNEMINGEN

De voorzitter.- De heer Van Damme heeft het woord.

De heer Jef Van Damme (sp.a).- De werkgroep Goed Bestuur wil graag dat er nog een tekst in overweging wordt genomen. We hebben die tekst namens zes partijen vanochtend aan de griffie bezorgd. Ik zou dat punt graag op de agenda van deze plenaire vergadering laten plaatsen.

De voorzitter.- Mevrouw Ampe heeft het woord.

Mevrouw Els Ampe (Open Vld).- Mijnheer de voorzitter, ik ondersteun de vraag van de heer Van Damme om de tekst op de agenda te plaatsen en ervoor te zorgen dat die in overweging genomen kan worden.

De voorzitter.- De heer De Lille heeft het woord.

De heer Bruno De Lille (Groen).- Ook Groen steunt de vraag van de heer Van Damme. Groen en Ecolo hebben de tekst mee ondertekend omdat die zeker besproken moet kunnen worden. Meer transparantie lijkt ons onontbeerlijk. Er is geen enkele reden om de kwestie pas later op de agenda te plaatsen. Daarom vragen ook wij om de tekst in overweging te nemen.

[131]

M. le président.- La parole est à M. Pinxteren.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- La transparence est tout aussi importante pour nous. Nous pensons que le texte qui est proposé va dans la direction souhaitée par le groupe de travail dans le cadre de ses travaux.

S'il est dans l'air du temps, ce texte est également dans la lignée de ce qui devra encore être fait, parce que d'autres enjeux liés à la gouvernance seront certainement abordés à la rentrée parlementaire. Nous voulons donc également soutenir la demande de M. Van Damme.

[133]

De voorzitter.- Mevrouw Van Achter heeft het woord.

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).- Ook wij staan achter de inoverwegingneming van deze tekst. Wij vinden van meet af aan dat de wetgeving inzake openbaarheid van bestuur niet goed nageleefd wordt en dat ze dringend verstrengd moet worden.

Met deze nieuwe tekst wordt de aanzet gegeven voor een stevig parlementair debat. Het parlement is verplicht een stevige wetgeving rond openbaarheid van bestuur te hanteren. Dat principe zit namelijk vervat in artikel 32 van de Grondwet en is niet enkel voor de werking van het parlement maar ook voor de Brusselaars heel belangrijk. Op die manier krijgt het Brussels Gewest een goed en transparant bestuur.

De voorzitter.- Voor een reeks andere teksten van onder andere Ecolo en de N-VA heb ik gemeld dat ze in september in overweging genomen zouden worden. Zullen wij een uitzondering maken voor de tekst rond de openbaarheid van bestuursdocumenten, zodat die tijdens deze plenaire vergadering behandeld kan worden?

Ik ben daar alvast toe bereid, aangezien de tekst een probleem aankaart dat tijdens onze werkzaamheden aan bod gekomen is. We moeten echter wel beseffen dat het om een uitzondering gaat.

Ik heb vernomen dat er daarnaast ook een reeks wijzigingen van technische aard nodig is, maar ik veronderstel dat u vertrouwen stelt in de diensten om die aan te brengen.

[137]

(poursuivant en français)

Nous avons adressé un courrier au gouvernement, resté sans réponse, pour savoir comment il envisageait de réagir à cette proposition. Si j'avais une réponse, je pourrais peut-être justifier un report, ce qui n'est pas le cas.

Je suis donc d'avis que nous nous autorisons à prendre ce texte en considération. Il fera sans doute l'objet d'amendements. C'est une symbolique forte souhaitée par certains groupes.

Pouvons-nous ajouter le texte aux prises en considération ?

(Assentiment général)

[143]

De voorzitter.- De heer Van Damme heeft het woord.

De heer Jef Van Damme (sp.a).- Mijnheer de voorzitter, ik dank u in naam van de zes ondertekenende partijen voor de flexibiliteit die u aan de dag legt. Het is niet altijd gemakkelijk om in een assemblee als de onze de kerk in het midden te houden.

De voorzitter.- De juiste dosis flexibiliteit - voldoende maar niet te veel - is de voornaamste kwaliteit van een politicus.

(Applaus van de heer Van Damme)

[149]

La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je souhaite préciser que le MR soutient également ce texte.

M. le président.- Le texte de M. Van Damme sera donc joint à l'ensemble des prises en considération.

[153]

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance de MM. Vincent De Wolf, Olivier de Clippele et Abdallah Kanfaoui modifiant l'article 20 de l'ordonnance portant le Code bruxellois du logement (n° A-509/1 – 2016/2017).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la Commission du logement.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance de MM. Vincent De Wolf et Olivier de Clippele modifiant l'ordonnance du 26 juillet 2013 instituant un cadre en matière de planification de la mobilité et modifiant diverses dispositions ayant un impact en matière de mobilité (n° A-510/1 – 2016/2017).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la Commission de l'infrastructure.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de Mme Anne-Charlotte d'Ursel et M. Boris Dilliès visant à réaliser une étude thématique sur le dispositif de dépôt d'imprimés publicitaires utilisés dans les circuits de vente non traditionnels de véhicules d'occasion (n° A-525/1 – 2016/2017).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la Commission des affaires intérieures.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de M. Philippe Close visant à octroyer le droit de vote aux élections régionales aux ressortissants extra-nationaux résidents à Bruxelles (n° A-535/1 – 2016/2017).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la Commission des finances et des affaires générales.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune de de MM. Charles Picqué, Emmanuel De Bock, Mme Zoé Genot, M. Bruno De Lille, Mme Caroline Désir, MM. Benoît Cerexhe, Vincent De Wolf, Jef Van Damme et Paul Delva sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois (no A-524/1 – 2016/2017).

Pas d'observation ?

[157]

De heer Van Damme heeft het woord.

De heer Jef Van Damme (sp.a).- Omdat de nieuwe tekst eveneens op de agenda geplaatst is, gaan wij ermee akkoord.

De voorzitter.- De heer Delva heeft het woord.

De heer Paul Delva (CD&V).- Ook wij zijn het daarmee eens. Wij hadden een punt gemaakt van de openbaarheid van bestuursdocumenten. Nu de tekst daarover in overweging genomen wordt, sluit ik me graag aan bij de andere voorstellen en dien ik ze mee in.

[161]

- Renvoi à une commission interparlementaire visée aux articles 50 et 51 du règlement.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune de M. Charles Picqué, Mme Zoé Genot, MM. Vincent De Wolf, Benoît Cerexhe, Mme Caroline Désir, MM. Emmanuel De Bock, Bruno De Lille, Jef Van Damme et Paul Delva portant création d'une Commission bruxelloise de déontologie (n° A-553/1 - 2016/2017).

Pas d'observation ?

- Renvoi à une commission interparlementaire visée aux articles 50 et 51 du règlement.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance de MM. Charles Picqué, Bruno De Lille, Vincent De Wolf, Emmanuel De Bock, Benoît Cerexhe, Mme Zoé Genot, MM. Jamal Ikazban, Jef Van Damme, Paul Delva et Mme Els Ampe modifiant la Nouvelle loi communale (n° A-555/1 - 2016/2017).

Pas d'observation ?

[163]

Mevrouw Ampe heeft het woord.

Mevrouw Els Ampe (Open Vld).- In de tekst over transparantie en bezoldigingen van mandaten ontbreekt een belangrijk thema, namelijk de participatie.

In de voorbije dagen hebben verschillende partijen het probleem van de partijafdrachten besproken. Dat punt hebben we in de vergadering ook al herhaaldelijk aangehaald. Ik weet dat er daarvoor nog geen meerderheid gevonden is over de grenzen van meerderheid en oppositie heen. Dat is de reden waarom de Open Vld vandaag zijn goedkeuring nog niet wil geven.

We willen absoluut dat er eerst een debat over de partijafdrachten gehouden wordt. Daarom hebben

we een amendement ingediend dat inhoudt dat maximaal 10% van de inkomsten van een parlementslid of een mandataris aan een partij of een gelinkte vzw gestort mag worden. Voor de Open Vld is dat een absolute voorwaarde.

In de voorbije maanden ging er onvoldoende aandacht naar het aspect van de participatie. Dat debat wordt elke keer vermeden. Recenter, tijdens de voorbije dagen, heb ik echter tot mijn tevredenheid gemerkt dat meerdere partijen het thema ter sprake willen brengen. Tijdens de persconferentie van DéFI, Ecolo en Groen was dat bijvoorbeeld het geval.

We zullen in oktober met frisse moed de behandeling van en het debat over dit voorstel van ordonnantie aanvatten, maar voor de Open Vld zijn de participatie en de partijfinanciering daar essentiële onderdelen van.

[165]

De voorzitter.- U hebt uw standpunt kunnen toelichten. Het is echter de bedoeling dat de teksten, wanneer ze in september in de commissie besproken worden, aangepast, verbeterd of geamendeerd kunnen worden. Dat maakt deel uit van de werkzaamheden van de commissie en hoeft dus vandaag niet verder besproken te worden.

- Verzonden naar de commissie voor de Binnenlandse Zaken.

[167]

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune de MM. Jef Van Damme, Paul Delva, Mme Els Ampe, M. Bruno De Lille, Mmes Cielkje Van Achter, Zoé Genot et M. Arnaud Pinxteren relative à la publicité des documents administratifs (n° A-556/1 - 2016/2017).

Pas d'observation ?

- Renvoi à une commission interparlementaire visée aux articles 50 et 51 du règlement.

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE

M. le président.- Le parlement bruxellois et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune ont pris en considération en date de ce jour un certain nombre de propositions d'ordonnance conjointes.

Conformément à l'article 87.5 du règlement, les propositions d'ordonnance conjointes sont renvoyées à la commission interparlementaire visée aux articles 50 et 51 du règlement.

En vertu de l'article 51 du règlement, pour l'examen de propositions d'ordonnance conjointes entre le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, la commission interparlementaire est composée de 15 membres, dont 5 membres du groupe linguistique néerlandais, nommés à la représentation proportionnelle des groupes politiques au sein de chacun des groupes linguistiques. La commission interparlementaire est composée des mêmes membres pour les deux assemblées.

Selon la règle proportionnelle, la répartition des sièges de la commission interparlementaire entre les groupes politiques est la suivante :

Pour le groupe linguistique français : PS : 3 sièges ; - MR : 3 sièges ; - DéFI : 2 sièges ; - cdH : 1 siège ; - Ecolo : 1 siège.

Pour le groupe linguistique néerlandais : - Open Vld : 2 sièges ; - sp.a : 1 siège ; - Groen : 1 siège ; - N-VA : 1 siège.

Les présidents des groupes politiques sont invités à me transmettre, dans les plus brefs délais, les noms de leurs membres appelés à faire partie de la commission interparlementaire.

[171]

PROJET D'ORDONNANCE ET PROPOSITION D'ORDONNANCE

PROJET D'ORDONNANCE ÉTABLISSANT UN CADRE POUR LA COOPÉRATION BRUXELLOISE AU DÉVELOPPEMENT (NOS A-529/1 ET 2 – 2016/2017).

PROPOSITION D'ORDONNANCE DE M. BRUNO DE LILLE ET MME ISABELLE DURANT RELATIVE À LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT (NOS A-83/1 ET 2 – 2014/2015).

Discussion générale conjointe

M. le président.- La discussion générale conjointe est ouverte.

M. de Clippele, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

[179]

De heer De Lille heeft het woord.

De heer Bruno De Lille (Groen).- Het verheugt Groen dat Brussel eindelijk een eigen ontwikkelingssamenwerkingsbeleid uittekent. Wie minachtend opwerpt dat de bijdrage van een gewest of gemeente aan ontwikkelingssamenwerking zich ertoe beperkt deze of gene vereniging geld toe te stoppen voor de bouw van een schooltje of een ziekenhuis, of om een waterput te graven, vergist zich. Steun voor de verbetering van de levensomstandigheden in de landen in het zuiden is belangrijk.

Daarnaast mogen we niet vergeten dat het gewest en de Brusselse gemeenten experts zijn op het vlak van lokale democratie. Wij weten hoe men mensen op lokaal niveau inspraak kan geven, hoe men een lokaal bestuur moet organiseren, hoe men rekening kan houden met de bevolking. Die expertise kunnen wij gebruiken om de mensen in het zuiden extra te ondersteunen.

Tussen 2001 en 2006 was ikzelf schepen van Ontwikkelingssamenwerking in de stad Brussel. Voor het eerst probeerde de stad toen met een beperkt budget een eigen beleid op dat vlak op te zetten. Wij kregen toen het verwijt te horen dat we de beschikbare paar duizend euro beter aan Unicef of CNCN-11.11.11 konden geven.

[181]

Wij hebben toen een samenwerking rond openbare netheid en burgerlijke stand met de stadsregio Kinshasa opgezet. Die samenwerking tussen ambtenaren heeft geresulteerd in een registratiesysteem, waardoor duizenden burgers plotseling officieel bestonden.

Je kunt je moeilijk inbeelden hoe belangrijk dat wel niet is. Als je geen papieren hebt aan de hand waarvan je kunt bewijzen dat je bestaat, waar je geboren bent, van welke familie je afkomstig bent, dan bekleed je een steeds zwakkere positie in de samenleving en kom je op de laatste plaats. Je kunt je ook niet verdedigen tegen een overheid die haar rechten misbruikt.

Wij hebben met de stad Brussel echt het verschil kunnen maken. Wij zijn dan ook blij dat het gewest een gelijkaardig beleid uitstippelt.

[183]

Er is natuurlijk wel een verschil tussen een ondoordacht sinterklaasbeleid en een beleid van internationale solidariteit.

Overigens heeft het zeer lang geduurd alvorens het gewest die verantwoordelijkheid in de praktijk omzette. Ook al is het gewest sinds de vijfde staats hervorming voor deze materie bevoegd, toch besloot de regering pas in 2014 om stappen te zetten. In datzelfde jaar dienden mevrouw Durant en ikzelf een voorstel van ordonnantie in en nu, in 2017, ligt er een ontwerp van ordonnantie in het parlement ter stemming. Wij hebben dus wel wat tijd verloren, maar daarvoor dragen alle partijen verantwoordelijkheid.

Het is symbolisch erg belangrijk dat Brussel actief is op het vlak van ontwikkelingssamenwerking. Brussel is de hoofdstad van Europa en kan niet achterblijven. Ook voor de bevolking is het belangrijk dat de Brusselse politici er werk van maken. Ontzettend veel mensen en verenigingen zijn bezig met ontwikkelingssamenwerking. De bevolking is zeer divers, met Brusselaars uit de diaspora die sterke banden onderhouden met hun landen van herkomst en hetzelfde van de Brusselse beleidsmakers verwachten.

Het Brusselse beleid op het vlak van ontwikkelingssamenwerking is ook belangrijk voor de erkenning van de expertise van de Brusselse universiteiten en lokale overheid. Daaruit blijkt dat de uitwisseling van kennis voor beide partners heel interessant kan zijn. Ik heb persoonlijk ondervonden dat, als je mensen in het Zuiden iets bijleert, je heel veel leert over de eigen werkwijze en over de manier waarop je die zou kunnen verdedigen. Ontwikkelingssamenwerking kan dus zeker gebeuren op basis van een wisselwerking.

[185]

Onderhavige tekst bevat geen grote verrassingen. Hij houdt rekening met de internationale ontwikkelingen en ligt in de lijn van andere teksten in België. Hij heeft het over eigenaarschap, resultaatgericht samenwerken, wederzijdse verantwoordelijkheid en langetermijnprojecten. Dat zijn geen verrassingen, maar het feit dat alles in de tekst is opgenomen, betekent toch een grote stap vooruit.

De tekst wekt ook grote verwachtingen, want hij verwijst naar de ambitie om 0,7% steun te verstrekken, terwijl er op onze begroting niet eens 1 miljoen euro is ingeschreven. Op onze vraag naar een groeipad is geen antwoord gekomen.

Het parlement zal de staatssecretaris moeten steunen om de verwezenlijking van die 0,7% dichterbij te brengen. Ik ga ervan uit dat alle partijen die de tekst vandaag goedkeuren, goed beseffen dat zij bij de volgende begrotingsopmaak hun verantwoordelijkheid moeten nemen en samen met ons moeten vragen om de budgetten voor ontwikkelingssamenwerking substantieel op te trekken.

De tekst voorziet ook in een jaarlijkse consultatie van het middenveld. Een minpuntje is dat de regering consultatie al te vaak verwacht met een infomoment. De groene partijen zullen er nauw op toezien hoe de consultatie praktisch verloopt. Net als de spelers van het middenveld geven wij u voorlopig het voordeel van de twijfel.

[187]

Ten slotte willen we wijzen op een aantal duidelijke tekortkomingen van de tekst.

Ten eerste wees de Raad van State erop dat "de tekst grotendeels geconcipteerd en gesteld is in bewoordingen die een minimum aan duidelijkheid, nauwkeurigheid en strikte logica ontberen die vereist is voor een tekst, waarvan het de bedoeling is dat die regelgevende kracht heeft".

Een dergelijk oordeel van de Raad van State is pijnlijk. Het is belangrijk dat de veeleer vage intentieverklaringen heel snel omgezet worden in duidelijke keuzes en beleidsmaatregelen. We moeten dus een ander beleid voeren, want het huidige gaat te veel alle richtingen uit.

De invloed van de kaderordonnantie zal volgend jaar duidelijk naar voren moeten komen, wanneer we het ontwikkelingssamenwerkingsbeleid in Brussel evalueren.

[189]

De tweede lacune bestaat erin dat er geen afstemming is van het Brusselse beleid op dat van de andere gewesten. De tekst stelt enkel dat er bij het aangaan van nieuwe partnerschappen en de verlening van steun minstens rekening gehouden moet worden met wat op andere niveaus gebeurt.

Ontwikkelingslanden mogen niet het slachtoffer worden van de versnippering in België. De opsplitsing van het beleid mag niet leiden tot een minder efficiënte ontwikkelingssamenwerking. Daarom vinden de groene partijen het noodzakelijk om een coherent beleid over alle beleidsniveaus heen te voeren. Het is niet wenselijk dat een bepaalde minister of een gewest zich in de kijker werkt via zijn ontwikkelingssamenwerkingsbeleid. Dat mag nooit de reden zijn om zich af te keren van wat er op andere niveaus gebeurt. Ecolo en Groen zullen daarover een amendement indienen.

Ten derde blijven wij ervan overtuigd dat het parlement dient te bepalen met welke landen, regio's of steden er samengewerkt wordt. Momenteel houdt de regering ons op de hoogte, maar betreft zij het parlement niet bij haar beslissingen. Dat ervaren de groene partijen als een ernstig gemis, zeker omdat het ontwikkelingssamenwerkingsbeleid een zo breed mogelijke steun zou moeten genieten. Dat is nu net iets zijn wat met ontwikkelingssamenwerking goed mogelijk is. Dit is typisch een beleidsmaterie die over de grenzen van meerderheid en oppositie heen gesteund wordt, omdat iedereen het thema belangrijk vindt. Wij zien daarom niet in waarom het parlement niet zijn zeg zou

mogen hebben.

[191]

Een vierde mankement is het ontbreken van evaluatiecriteria om te bepalen of projecten of samenwerkingen met het Zuiden al dan niet voortgezet worden. De landen uit het Zuiden hebben continuïteit nodig. Een regeringsswissel mag niet tot gevolg hebben dat een partnerschap zomaar ophoudt. Groen heeft daar in de commissie ook op gewezen en de staatssecretaris wierp tegen dat de evaluatiecriteria bekend zijn, aangezien de criteria op grond waarvan de regering bepaalt om een samenwerking al dan niet op te starten, dezelfde zijn.

Dat is een heel vreemde redenering. Dat de voorwaarden vervuld zijn om een samenwerking aan te gaan, betekent niet dat die samenwerking goed verloopt en dat beide partners doen wat ze beloofd hebben. Dat zijn andere zaken. We vragen dan ook aan de staatssecretaris om daar minstens bij de uitvoeringsbesluiten rekening mee te houden en precieze evaluatiecriteria te bepalen.

Ten vijfde is het volgens Groen ook betreurenswaardig dat het gewest niet meteen van plan is om met de gemeenten samen te werken. Nu staat er dat het gewest "kan" samenwerken met de gemeenten. Het zal alvast geen middelen ter beschikking stellen van de gemeenten, aldus de staatssecretaris, omdat de federale overheid dat al doet.

Om eerlijk te zijn, beste collega's, begrijp ik dat niet. Het is toch niet omdat het gewest de gemeenten in hun ontwikkelingssamenwerkingsbeleid zou ondersteunen of begeleiden, dat dat neerkomt op de boodschap aan de federale minister om zijn federale inspanningen stop te zetten? Samenwerkingsfederalisme leidt volgens ons tot een beter en misschien ook ruimer beleid. Meer samenwerking kan bijdragen tot een grotere impact van het gemeentelijk beleid inzake internationale samenwerking.

[193]

Ecolo en Groen zullen een amendement indienen om het gewest te verplichten de gemeenten aan te sporen een gemeentelijk ontwikkelingsbeleid uit te stippelen. Voor het gewest houdt dat geen verplichting in om gelijk welk gemeenteproject te steunen. Het kan daarbij perfect zelf de lijnen uitzetten en bepalen of een project daarbinnen valt en of het kan rekenen op financiële ondersteuning dan wel ondersteuning via het delen van expertise of terbeschikkingstelling van ambtenaren. Kortom, volgens ons moet de samenwerking tussen het gewest en de gemeenten aanzienlijk worden uitgebreid.

Wij zien een laatste tekortkoming in het ontbreken van een adviesraad. De staatssecretaris wierp op dat de sector geen vragende partij is en bovendien overbevraagd is. Wij zouden een informele samenwerking met het gewest verkiezen. Wij hebben onze voelsprietten uitgestoken en

geconstateerd dat een en ander niet klopt. De sector is alvast veel ruimer dan de weliswaar belangrijke instanties die de staatssecretaris heeft geraadpleegd. Naast de geaccrediteerde federaties en ngo's zijn er nog tal van andere spelers die relevant zijn voor de Brusselse ontwikkelingssamenwerking. Denken we maar aan de diaspora, de universiteiten en de sociale bewegingen.

[195]

Voorts zou wie door de staatssecretaris geraadpleegd werd, wel degelijk geïnteresseerd zijn, niet om zitting te nemen in een beperkte raad die zich enkel zou mogen buigen over de verdeling van de projectsubsidies, maar in een raad die mee de grote lijnen van het Brusselse ontwikkelingssamenwerkingsbeleid uitzet en adviezen geeft over het hele beleid van de Brusselse regering dat een impact heeft op de landen in het Zuiden. Als wij het serieus menen met ontwikkelingssamenwerking, moeten wij al die verenigingen, partners en personen die de Brusselse ontwikkelingssamenwerking een warm hart toedragen, die kans bieden. Ook hierover zullen Groen en Ecolo een amendement indienen.

Onderhavige tekst wint geen schoonheidsprijs. Maar dat hij er is, betekent al een belangrijke stap vooruit voor Brussel. Wij nodigen u allen uit om hem via de goedkeuring van onze amendementen te verbeteren. Op die manier zullen ook wij hem met een gerust hart voluit kunnen steunen. Zo geeft het parlement de regering de kans haar verantwoordelijkheid te nemen en de wereld een stukje beter te maken.

(Applaus bij Groen en Ecolo)

[199]

M. le président.- La parole est à Mme Plovie.

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Nous voulons d'abord nous réjouir du dépôt de ce projet d'ordonnance. Par ce dépôt, le gouvernement a en effet suivi la demande des écologistes de fixer un cadre pour la coopération et le développement en Région bruxelloise.

Comme l'a dit mon collègue Bruno De Lille, Ecolo et Groen ont déposé un texte en ce sens il y a maintenant deux ans. Nous voulions définir un cadre, avec une vision, des objectifs, des critères et des instruments de suivi et d'évaluation. Nous voulions aussi éviter la dispersion des moyens.

Prendre une telle ordonnance revenait à pérenniser la coopération au niveau de la Région. Cette coopération doit cependant s'inscrire dans une logique interrégionale, fédérale, européenne et internationale. Dans cette logique, la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la protection des

richesses naturelles, le processus de démocratisation et de renforcement des capacités locales et la cohérence des politiques sont des objectifs fondamentaux à poursuivre.

Le projet déposé sur la table par le gouvernement va dans le bon sens à différents égards :

- l'objectif de 0,7 % du revenu national brut (RNB) de la Région bruxelloise ;
- l'aspect additionnel du budget relatif au climat ;
- l'intégration des indicateurs de pauvreté, et surtout, de l'indicateur des inégalités ;
- la consultation de la société civile ;
- la protection des sommes et des biens destinés à la coopération au développement.

[201]

Différents amendements ont été déposés en commission par Ecolo et Groen, dont certains ont été approuvés par la majorité. En cela, je voulais souligner le climat constructif dans lequel nous avons pu travailler.

Nous restons toutefois inquiets sur trois grands points :

- les remarques du Conseil d'État, principalement celles sur les accords de coopération disant que ces derniers s'apparentent à des traités internationaux pour lesquels un assentiment parlementaire est nécessaire. Nous restons convaincus qu'on ne peut plus dépouiller le Parlement d'un de ses droits fondamentaux. La majorité a toutefois rejeté l'amendement que nous avons rédigé pour répondre à cet avis du Conseil d'État ;
- l'autonomie des organisations de la société civile. Nous ne sommes toujours pas favorables à travailler sous forme d'appels à projets, parce que vous obliger les acteurs à rentrer dans des cases prédéterminées et que vous les mettez en concurrence là où on pourrait jouer la complémentarité. Nous pensons que le secteur a besoin d'un soutien stable et d'un horizon de travail clair et rassurant ;
- la cohérence des politiques, dont on a beaucoup parlé au sein de la commission. J'ai bien noté les réponses que vous nous avez données. La compétence de la coopération au développement ne peut être menée qu'au niveau bruxellois, en concertation avec l'autorité fédérale et les autres entités

fédérées. Mais il faut aussi renforcer la cohérence des différentes politiques menées au sein de la Région bruxelloise. Le lien avec les autres politiques doit être développé. À défaut, on risque d'utiliser à mauvais escient ces 0,7% du RNB, pourtant si essentiels.

Voilà les raisons de notre amendement. Vous nous avez dit que ces éléments étaient rencontrés par votre projet d'ordonnance. En tout cas, il faudra voir comment tout cela se met concrètement en œuvre.

[203]

Je ne reviendrai pas sur la présentation des trois amendements que mon collègue Bruno De Lille vient de faire. En tout cas, ces trois axes restaient des sources d'inquiétude.

Malgré ces remarques, Ecolo soutiendra l'ordonnance, car elle donne un cadre à la coopération au développement bruxellois permettant d'améliorer sa qualité et son efficacité. Toutefois, nous resterons vigilants quant à sa mise en œuvre et ses premiers effets.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

[207]

De voorzitter.- De heer Delva heeft het woord.

De heer Paul Delva (CD&V).- In een vorig leven werkte mevrouw Grouwels als projectdirecteur bij ACT, een vzw voor ontwikkelingssamenwerking. Zij heeft op het terrein kunnen vaststellen waarom het zo belangrijk is dat het Westen landen in het zuiden blijft ondersteunen. Een paar cruciale principes daarbij zijn de wederkerigheid en de Noord-Zuid-ondersteuning en -uitwisseling.

Ik feliciteer de staatssecretaris. Het gewest is sinds deze regeerperiode, dankzij de zesde staatshervorming, bevoegd voor ontwikkelingssamenwerking. Een kaderordonnantie was daarom noodzakelijk om een langetermijnvisie uit te werken en het Brusselse ontwikkelingssamenwerkingsbeleid een juridische basis te geven. Het principe van wederkerigheid is als volwaardig uitgangspunt opgenomen in het ontwerp van ordonnantie. Voor de CD&V is het principe van wederzijds leren belangrijk. We zijn ervan overtuigd dat het een meerwaarde biedt voor de structurele samenwerking tussen landen. Dat vinden we terug in het ontwerp.

[209]

De ordonnantie benadrukt ook het belangrijke principe van ownership, dat past binnen de

internationale basisbeginselen van ontwikkelingssamenwerking.

De doelstellingen zijn klaar en helder geformuleerd. Naast de klassieke doelstellingen van ontwikkelingssamenwerking, zoals het verminderen van ongelijkheid tussen landen op internationaal niveau, het aanmoedigen van solidair wereldburgerschap in het Brussels Gewest en het verbeteren van de levensomstandigheden in het Zuiden, spitst de ordonnantie zich toe op klimaatdoelstellingen. De uitdagingen rond klimaat worden het best transversaal aangepakt.

De CD&V hecht enorm veel belang aan ontwikkelingssamenwerking op verschillende niveaus. Zo heeft Els Van Hoof in het federale parlement een resolutie klaar die pleit voor het vastleggen van een groeipad voor ontwikkelingssamenwerking. Het is de bedoeling om daardoor de oude afspraak na te komen om 0,7% van het bnp aan ontwikkelingssamenwerking te besteden. Een efficiënte ontwikkelingssamenwerking is pas mogelijk als er toereikende budgetten beschikbaar zijn.

[211]

Een dergelijke ordonnantie krijgt een meerwaarde als er verschillende experts uit het middenveld worden geraadpleegd bij de redactie. Dit ontwerp van ordonnantie voorziet in een jaarlijkse raadpleging van de Brusselse gemeenten en het middenveld. Het overleg met de negentien gemeenten is onontbeerlijk. Elke gemeente heeft een vorm van ontwikkelingssamenwerkingsbeleid. Het is logisch om goede praktijken en expertise uit te wisselen tussen de gemeenten onderling en met het gewest. Ook het harmoniseren van initiatieven is belangrijk.

Uit ervaring weten we dat de middelen die het Westen naar het Zuiden stuurt, beter worden besteed wanneer er met ngo's wordt gewerkt. Die zetten de middelen rechtstreeks in voor de bevolking. Veel landen in het Zuiden hebben nog problemen met corruptie, waardoor de bevolking er niets aan heeft wanneer de middelen rechtstreeks aan de overheid worden bezorgd.

In het verleden hebben we in Marokko en Congo gewerkt rond een aantal thema's, zoals in het Water, Sanitation and Hygiene (WASH)-project met Unicef in Kinshasa en het programma rond mensen met een beperking in Rabat. De situatie in beide landen baart mij echter zorgen. Het geweld in Kasä blijft duren. Ook in de hoofdstad van Congo is de situatie onrustig. Hetzelfde geldt voor Marokko, waar er de laatste maanden veel protest is in een aantal regio's, voornamelijk in het Rifgebergte.

[213]

Ik besluit mijn tussenkomst met een citaat van Martin Luther King: "Het is altijd het juiste moment om te doen wat juist is". We hebben gewacht op deze ordonnantie en we zijn tevreden met het resultaat. De CD&V steunt de ordonnantie omdat die de hoeksteen is voor de verdere uitbouw van een volwaardige ontwikkelingssamenwerking door het Brussels Gewest.

(Applaus bij DéFI)

[217]

M. le président.- La parole est à M. Verbauwhede.

M. Michaël Verbauwhede (PTB*PVDA-GO!).- Nous nous réjouissons du fait que la Région dote la coopération au développement d'un outil juridique et d'un cadre. Ce texte compte, selon nous, beaucoup de points positifs.

C'est le cas de l'objectif d'atteindre les 0,7% du revenu national brut, repris à l'article 20. Nous soulignons aussi le fait que l'ordonnance soutient essentiellement des projets à moyen terme.

Nous avons toutefois deux critiques. D'abord, l'ordonnance compte de nombreux principes généraux. D'autres l'ont déjà relevé, tout comme le Conseil d'État. Elle n'est donc pas assez concrète, selon nous.

Ensuite, et c'est à notre avis plus dangereux et plus fondamental, elle laisse la porte ouverte au secteur privé. Le PTB est fermement opposé à l'implication du secteur privé dans la coopération au développement. Selon nous, on ne peut pas à la fois avoir un objectif de coopération au développement et de réduction des inégalités, comme c'est indiqué dans cette ordonnance, et y associer le secteur privé.

C'est notre critique fondamentale vis-à-vis de ce texte. Aussi, bien que nous reconnaissons l'avancée qu'il peut apporter, nous nous abstenons.

M. le président.- La discussion générale conjointe est close.

[221]

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance établissant un cadre pour la coopération bruxelloise au développement (nos A-529/1 et 2 – 2016/2017), sur la base du texte adopté par la commission.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Articles 2 à 10

Pas d'observation ?

Adoptés.

Article 11

M. le président.- Un amendement n° 1 a été déposé par M. Bruno De Lille et Mme Magali Plovie, libellé comme suit :

"Au § 2, ajouter un point e) nouveau rédigé comme suit : 'e) la possibilité de travailler en complément ou en renforcement des projets de coopération au développement de l'autorité fédérale ou des autres Régions'."

L'amendement et l'article sont réservés.

Articles 12 à 21

Pas d'observation ?

Adoptés.

Article 22

M. le président.- Un amendement n° 2 a été déposé par M. Bruno De Lille et Mme Magali Plovie, libellé comme suit :

"Remplacer la phrase introductive par la phrase suivante : 'Le Gouvernement soutient la coopération communale bruxelloise au développement en vue des objectifs suivants :'."

L'amendement et l'article sont réservés.

Articles 23 à 26

Pas d'observation ?

Adoptés.

Article 27

M. le président.- Un amendement n° 3 a été déposé par M. Bruno De Lille et Mme Magali Plovie, libellé comme suit :

"Insérer un § 1er nouveau rédigé comme suit : '§ 1er. - Le souci de la qualité et la nécessité d'opérer des choix objectifs et fondés exigent la création d'un conseil consultatif de la coopération au développement indépendant. Ce conseil consultatif indépendant est composé de représentants de la société civile actifs dans le domaine politique de la coopération au développement ou de la politique internationale, ainsi que d'experts. Les acteurs locaux sont également suffisamment représentés au sein du conseil consultatif. Le conseil consultatif émet des avis de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement. Il contribue à l'élaboration d'une vision politique et peut émettre des avis sur toute décision qui a une influence sur la situation des pays en développement. Dans les six mois à dater de l'adoption de la présente ordonnance, le gouvernement bruxellois soumet au Parlement un cadre législatif pour la création du conseil consultatif.'"

L'amendement et l'article sont réservés.

Articles 28 à 33

Pas d'observation ?

Adoptés.

[229]

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure aux votes nominatifs sur les amendements, les articles réservés et

sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

[233]

**PROJET D'ORDONNANCE CONJOINTE À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

**PROJET D'ORDONNANCE CONJOINTE À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE FIXANT LES RÈGLES DE
RÉPARTITION DE LA DOTATION GÉNÉRALE AUX COMMUNES ET AUX CPAS DE
LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE À PARTIR DE L'ANNÉE 2017 (NOS A-537/1
ET 2 – 2016/2017).**

[237]

Algemene bespreking

De voorzitter.- De algemene bespreking is geopend.

De heer Coppens, rapporteur, heeft het woord.

De heer René Coppens, rapporteur.- De rapporteurs verwijzen naar het schriftelijk verslag.

[241]

M. Olivier de Clippele (MR).- Le ministre-président ne vient pas pour cette importante matière ?

M. le président.- Si, mais nous avons tellement pris de l'avance sur nos travaux qu'il faut le rappeler.

[245]

De voorzitter.- De heer Coppens heeft het woord.

De heer René Coppens (Open Vld).- Dit ontwerp van gezamenlijke ordonnantie brengt een ware copernicaanse revolutie teweeg. Conform het gewestelijke regeerakkoord zal de verdeling van de algemene dotatie over de gemeenten en de OCMW's op een volledig nieuwe leest geschoeid

worden, uiteraard met respect voor de gemeentelijke autonomie.

In essentie komt de hervorming neer op een vereenvoudiging en een samenvoeging van de bestaande dotaties, een herfinanciering en een invoering van het standstillprincipe.

Een belangrijk onderdeel van het ontwerp is de vastlegging van het verdelingsmodel, met andere woorden de criteria en de wegingsmechanismen op basis waarvan de algemene dotatie aan de gemeenten toegekend wordt. Die methode houdt zowel een objectivering als een actualisering in.

De verdeling houdt rekening met de verschillen tussen de gemeenten en hun verschillende noden en behoeften. Daarvoor worden diverse sociale en demografische indicatoren ingezet. Het is de bedoeling om de algemene dotatie beter op de realiteit te enten en rechtvaardiger te verdelen.

[247]

Het is belangrijk te vermelden dat niemand als verliezer uit deze hervorming zal komen. Geen enkele gemeente zal er financieel onder lijden.

Bovendien zal de algemene dotatie vanaf 2019 om de drie jaar opnieuw berekend worden. Op die manier kan ze onmiddellijk inspelen op lokale veranderingen en ontwikkelingen en aan de veranderende noden beantwoorden.

We mogen niet onderschatten welke politieke moed de regering aan de dag heeft gelegd om dit huzarenstukje te realiseren en het systeem van de algemene dotatie na twintig jaar opnieuw grondig te hervormen.

Namens de Open Vld wil ik de regering oprecht met dit titanenwerk feliciteren. Het is een innovatieve hervorming in het voordeel van al onze gemeenten.

[249]

[251]

M. le président.- La parole est à M. de Clippele.

M. Olivier de Clippele (MR).- M. Coppins est déjà intervenu pour dire tout le bien qu'il pensait de la réforme, en tant que membre de la majorité. Il a cependant utilisé une expression qui m'a un peu étonné : "huzarenstukje".

(verder in het Nederlands)

Deze hervorming moest snel op het einde van deze regeerperiode gebeuren. Ik denk dat er niet genoeg met de gemeenten overlegd is, maar de minister-president heeft geantwoord dat hij, zoals in Wallonië, niet met de gemeenten wil overleggen.

[255]

(poursuivant en français)

Alors toutes les communes doivent-elles se réjouir ?

M. Coppins nous a dit que la réforme augmentait les dotations de toutes les communes. À mon avis, il faut nuancer ce propos. Quand on regarde la balance, c'est-à-dire la répartition de la dotation globale entre toutes les communes, on s'aperçoit qu'il existe un groupe de gagnants et un autre, de perdants.

Dans cette dernière catégorie, si mes chiffres sont exacts, on trouve la Ville de Bruxelles (-1%), Saint-Gilles (-0,6%), Ixelles (-0,5%), Saint-Josse-ten-Noode (-0,4%) et Etterbeek (-0,3%).

En revanche figurent dans la première Schaerbeek (+0,8%), Molenbeek, (+0,5%) et Forest (+0,4%).

Les communes qui perdent le plus sont celles qui sont sujettes à la mainmorte. Comme on l'a vu lors des débats en commission, il n'a pas été tenu compte de ce critère.

On me rétorque que ces pertes sont négligeables. Cependant, sur les 366 millions prévus pour 2017, la différence de 1,8% entre le grand perdant - la Ville de Bruxelles - et le grand gagnant - Schaerbeek - représente tout de même 6,6 millions de dotation différenciée.

La gare du Midi, par exemple, qui entraîne toute une série d'implications au niveau de la gestion communale de l'espace public, constitue une mainmorte qui va peser dans la dotation puisque Saint-Gilles est la deuxième commune perdante.

[257]

Je ne pense donc pas que ce soit un calcul politicien. On voit bien que, lorsque l'on se réfère au bourgmestre de chacune des communes - comme certains l'avaient subodoré -, ce n'est pas ce facteur qui a joué. Cela étant, la subjectivité va de pair avec l'établissement de critères. Je regrette

que ce critère très important pour notre capitale n'ait pas été pris en considération.

Quels sont les objectifs de la dotation ? Le ministre-président affirme qu'il veut établir un contrat avec les communes, qu'elles s'engagent à mener certaines politiques. Il a cité la politique des écoles qui renvoie surtout à une politique de construction des écoles. J'ai bien compris que le gouvernement n'entendait pas interférer - il n'en va d'ailleurs pas de notre compétence régionale - sur le plus ou moins bon fonctionnement, voire l'efficacité des écoles.

Le gouvernement aurait tout de même pu prévoir des critères, comme la réforme de l'administration, une saine gestion, la bonne gouvernance dans le sens de l'efficacité et de fonctionnement des administrations et non pas seulement de nos petits revenus. Ce matin encore, dans le journal De Morgen que, je suis sûr, vous lisez tous, était évoquée une critique sur la gouvernance de la Région de Bruxelles-Capitale. Nous sommes donc convaincus que ce critère n'apparaît pas dans ceux retenus dans le projet gouvernemental.

[259]

Nous souhaitons aussi un critère ayant davantage trait à la cohésion sociale, et pas seulement à la pauvreté. En effet, trois critères font référence à la pauvreté. Cela pourrait indiquer que plus une commune a de pauvres, plus sa dotation est élevée.

Il paraît assez logique que des communes qui font face à un afflux de pauvreté soient soutenues par les autres communes, mais seul ce critère a été retenu. Or, à l'instar de l'augmentation de la dotation prévue selon le nombre de personnes au chômage depuis plus d'un an, nous aurions souhaité que soit défini un critère relatif à la politique de l'emploi et à la politique économique. Plus une commune incite les personnes vivant sur son territoire à accéder à l'emploi, plus elle devrait être récompensée. Nous avons d'ailleurs déposé un amendement à ce sujet en commission, mais il a été royalement rejeté.

Mon inquiétude a également trait à la fiscalité. C'est un aspect fort important et je me demande pourquoi deux critères ont été insérés à cet égard : celui des additionnels au précompte immobilier et celui des additionnels à l'impôt des personnes physiques. Globalement, les deux représentent tout de même 30/205e. Ils pèsent donc lourdement dans la fixation des dotations.

Je me demande si ce critère est nécessaire et nous en avons d'ailleurs débattu en commission. Quand il s'agit de faire référence aux seuls additionnels au précompte immobilier, nous savons bien qu'à Bruxelles, des biens identiques n'ont pas le même revenu cadastral. En effet, les revenus cadastraux ont été fixés sur la base d'une valeur locative déterminée au 1er janvier 1975. Or, à Bruxelles, certains quartiers comptaient à cette époque des diplomates et des expatriés, et d'autres non. Il y a plus de trente ans, les loyers n'étaient donc pas les mêmes dans ces quartiers. Dès lors, les revenus cadastraux dans certaines communes ou quartiers ne sont absolument pas les mêmes, alors que les

prix de vente peuvent parfois se rapprocher.

[261]

Le seul critère de l'additionnel au précompte immobilier est donc un critère éminemment discriminatoire.

Enfin - même si ce n'est pas le cas du projet actuel -, en Région wallonne, on a été encore plus loin en disant que plus une commune augmentait son impôt, plus elle voyait sa dotation augmenter, et inversement.

Cela nous paraît tout de même être un critère assez étrange, pour ne pas dire dangereux. L'impôt ne peut être un objectif politique, car il n'est jamais qu'un moyen et un "mal nécessaire". La société idéale serait une société sans impôt, mais, bien entendu, il faut un impôt pour faire fonctionner notre société.

(Applaudissements sur les bancs du MR et de l'Open Vld)

[265]

M. le président.- La parole est à Mme Plovie.

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Au nom d'Ecolo et de Groen, je voulais souligner le moment quasi historique que représente l'examen de ce texte. Cela fait près de vingt ans que les critères déterminant la répartition de la dotation générale aux communes n'avaient pas été actualisés.

Or, celle-ci représente plus de la moitié des moyens de la mission 10 du budget régional, dépenses de sécurité exclues. Or, encore, en vingt ans, notre ville-région a considérablement changé. En 1998, date de la dernière révision, Bruxelles commençait tout juste à voir sa population augmenter à nouveau et comptait moins d'un million d'habitants. Depuis une dizaine d'années, l'essor démographique s'est accéléré et tant la Région que les communes font face à des défis colossaux en matière de logement, de mobilité, de paupérisation, d'accueil de la petite enfance ou d'enseignement.

Ces défis, nous ne pourrons y répondre qu'ensemble, communes et Région "dont les destins sont irrémédiablement liés", comme le dit votre accord de majorité.

[267]

C'est pourquoi il nous paraît indispensable qu'une stratégie concertée et coordonnée soit mise en place afin de répondre aux enjeux bruxellois, singulièrement ceux de la croissance démographique et de la dualisation territoriale.

Le soutien financier de la Région et de la Cocom compte deux volets : l'un aux communes et l'autre aux CPAS. Pour les enjeux déjà cités, il faut pouvoir s'appuyer sur ces deux volets.

Les CPAS sont confrontés, ces dernières années, à de nombreux défis, notamment avec la vague d'exclusion du chômage, les mesures de sanction des chômeurs, celles restreignant l'accès au chômage ou son maintien, la paupérisation des familles monoparentales... Donc, soutenir le travail des CPAS dans leurs missions qui, rappelons-le, consistent à permettre à tous de mener une vie digne est, pour les groupes Ecolo et Groen, primordial. À cet égard, votre accord de majorité est très explicite : "Le gouvernement proposera, dans le respect de l'autonomie communale, la conclusion de conventions de législation entre la Région et chacune des dix-neuf communes, tant pour déterminer le cadre budgétaire de l'action communale que le respect des objectifs partagés de développement et notamment la mobilité, le stationnement, le logement, etc. Sera contractualisé avec chaque commune l'octroi de soutiens financiers déterminés. Ainsi, d'une part, une tranche ferme, fixée globalement par ordonnance, sera constituée des dotations générales actuelles".

Plus loin on y lit encore : "Le socle constitué par ces dotations sera globalisé et réparti selon des critères objectifs et des mécanismes de pondération qui seront évalués et actualisés en tenant mieux compte des disparités et besoins fondamentaux des communes, notamment en termes de tension démographique et d'indices de pauvreté. (...) D'autre part, sera instituée une intervention financière 'nouvelles solidarités', constituant une tranche conditionnelle contractualisée. Elle intégrera un ensemble de subventions et dotations spécifiques et éparées, actuellement dévolues aux communes".

[269]

On comprend donc à la lecture de ce passage que la réforme de la dotation générale aux communes (DGC) était censée s'inscrire dans le cadre d'une relation contractualisée entre Région et communes, eu égard notamment aux enjeux que j'ai cités plus tôt.

Et pourtant, alors que cette dotation est, comme je l'ai également souligné, de loin le soutien financier le plus important de la Région à l'égard des communes, cette réforme ne pose pas la moindre balise quant à la réalisation d'objectifs. Nous le regrettons et ce, d'autant plus que nous avons accueilli positivement cette volonté affichée de contractualisation.

Lors des débats en commission, vous nous avez répondu que des réformes allant dans ce sens viendraient d'ici la fin de la législature, notamment la fameuse dotation "nouvelles solidarités". Nous réitérons notre scepticisme car cette réforme-ci nous est présentée avec deux ans de retard sur le calendrier initial, alors que le scrutin communal approche à grands pas, et que la situation

politique actuelle est pour le moins confuse.

En outre, je le répète à nouveau, la DGC revisitée représente de loin le plus important soutien financier de la Région vers les communes, et donc le plus grand levier pour avancer sur la contractualisation. Nous sommes donc véritablement face à une occasion manquée en la matière.

[271]

Deuxième espoir déçu : l'harmonisation des fiscalités communes. Le sujet a également été évoqué longuement en commission. Il existe une forme d'injustice qui règne sur le territoire bruxellois : les communes le plus confrontées aux enjeux de la précarité et de l'essor démographique sont souvent aussi celles qui peuvent le moins compter sur un bon rendement fiscal. Elles sont dès lors contraintes d'avoir une fiscalité très haute, ce qui entraîne également une iniquité entre Bruxellois.

La DGC, à travers les critères sur les additionnels communaux, pouvait être une opportunité de corriger cette situation. Elle ne le fait qu'insuffisamment à nos yeux.

C'est pourquoi, malgré les avancées positives telles que la globalisation des dotations, la correction des superficies des communes, la prise en compte de certaines situations de paupérisation et des besoins des infrastructures comme les crèches et les écoles, nous ne pourrions approuver ce projet en l'état et nous nous abstenons, comme en commission. Nous attendons par contre avec impatience les réformes annoncées sur la contractualisation et la dotation des nouvelles solidarités.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo et de Groen)

[275]

M. le président.- La parole est à M. Ghysels.

M. Marc-Jean Ghysels (PS).- Représentant 17% des recettes globales des communes, la dotation générale aux communes (DGC) est la deuxième source de financement des communes, après les additionnels au précompte immobilier. Les critères de la DGC seront dorénavant actualisés pour plus de solidarité face aux défis de la tension démographique et de la précarisation.

Depuis 1989, cette dotation a connu deux grandes modifications : l'une en 1994 et l'autre en 1998. Le nouvel instrument sera plus juste. La situation de précarité des habitants des communes et le boom démographique seront mieux pris en considération dans les critères de répartition. Le système actuel est fondé sur des critères et une méthodologie datant de près de vingt ans. Cette situation n'était pas acceptable et aucun gouvernement, jusqu'à ce jour, n'avait osé le réformer.

M. le ministre-président, vous l'avez fait avec votre équipe et je vous félicite déjà d'avoir eu le courage politique de vous attaquer à une réforme aussi complexe que difficile.

[277]

Depuis le début de la législature, le gouvernement a déployé de nombreux efforts afin d'améliorer sensiblement les rapports avec les communes. Les moyens qui leur sont octroyés ont littéralement bondi. C'est ainsi que 30 millions d'euros supplémentaires ont été dégagés cette année déjà.

Nous devons plus que jamais, au travers des aides régionales, créer une solidarité intrarégionale, au bénéfice des communes les plus fragilisées par leur situation socio-économique. Cette continuité se confirme avec la DGC. Afin d'assurer une forme de stabilité dans les recettes communales liées aux dotations, il est proposé d'inscrire le dispositif dans un phasing in / phasing out traduisant une solidarité entre les communes présentant une amélioration ou une dégradation de leurs recettes par l'application des nouveaux critères et de leurs pondérations.

Une prise en considération de nouveaux critères, comme celui de la pauvreté et de la tension démographique, reflète bien cette volonté. Conformément à la déclaration de politique régionale, les critères relatifs aux facteurs de pauvreté et de tension démographique sont renouvelés et renforcés. Ils représentent globalement près de 75% de l'enveloppe globale, qui prévoit 53% pour la pauvreté et 20% pour la tension démographique.

[279]

Dans un souci de prise en considération des évolutions de nos quartiers, la répartition selon les critères sera recalculée tous les trois ans à partir de 2019. Par ailleurs, il a été opéré un changement d'axe, car la situation qui prévalait en 1998 s'est inversée. La fiscalité bruxelloise reposait principalement sur les recettes issues de l'impôt des personnes physiques (IPP). De nos jours, celles provenant du précompte immobilier dominant largement. Il a aussi été tenu compte de cette évolution.

En matière de répartition entre les communes, il faut tout d'abord saluer le travail de concertation et de discussion qui a été mené avec les communes préalablement à la décision. Nous savons que même en objectivant au maximum les critères, chaque formation politique développe naturellement une sensibilité propre, ce qui représente bien entendu une difficulté pour l'adoption d'un tel texte.

La DGC n'était plus adaptée à la réalité du terrain et provoquait des injustices, voire un manque d'équité dans certains cas.

Pour conclure, plusieurs défis importants animent ce renouveau de la DGC :

- mieux tenir compte des réalités bruxelloises, en prévoyant de nouveaux critères, en affinant et remplaçant les plus dépassés ;
- stabiliser le modèle, tout en lui donnant une plus grande lisibilité et une plus grande prévisibilité.

La simplification et la cohérence de cette réforme sont aussi à souligner, de même que l'harmonisation des critères de répartition de la DGC et du Fonds spécial de l'aide sociale. Nos communes se doivent d'être des fondations solides, nécessaires pour mener des politiques efficaces pour nos concitoyens. Elles ont plus que jamais besoin de la Région pour y arriver.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

[283]

De voorzitter.- De heer Van den Driessche heeft het woord.

De heer Johan Van den Driessche (N-VA).- Deze ordonnantie bevat een aantal goede zaken. De continuïteit van de financiering van de gemeenten, zodat zij ook op langere tijd kunnen plannen, is er daar een van. Zij bevat echter ook een aantal onbegrijpelijke tekortkomingen.

De berekeningen zijn bijvoorbeeld gebaseerd op gegevens over open ruimtes uit de jaren zeventig. Zo wordt er voor Sint-Agatha-Berchem geen rekening gehouden met drie begraafplaatsen, vier parken en een station. Financieel heeft dat al snel een impact van naar schatting 1,5 miljoen euro per jaar.

De verdeelsleutels bevatten ook geen enkele stimulans voor het behoud of de aanleg van nieuwe open ruimtes, zoals tuinen, parken en bossen, die nochtans essentieel zijn voor de leefbaarheid van het Brussels Gewest. Die open ruimtes brengen de gemeente niets op en de verwachting is dan dat daarvoor financiële stimuli bestaan. Dat is echter niet het geval. Dat is spijtig voor een regering die beweert dat zij de inwoners centraal stelt.

[285]

Mijn belangrijkste kritiek op de nieuwe verdeelsleutels en het effect ervan op de individuele gemeenten, is dat er bij nader toezien iets niet klopt. De N-VA stelt zich ernstige vragen bij de verdeling van de dotaties over de gemeenten. Het leveren van regeringsleden is voor de gemeenten blijkbaar een lucratieve bezigheid. Zo stijgt de dotatie van gemeenten met een minister of staatssecretaris in de Brusselse regering in 2017 met gemiddeld 21,38% ten opzichte van 2016. Voor andere gemeenten beperkt die stijging zich tot gemiddeld 12,95%.

Doordat de Brusselse regering een slordige 340,8 miljoen euro verdeelt, is het verschil per inwoner schrikwekkend hoog. Zo stijgt de dotatie van de vijf gemeenten die een minister of staatssecretaris leveren, met ongeveer 21 euro per inwoner. Bij de dertien gemeenten die geen regeringslid leveren, stijgt die gemiddeld slechts met zo'n 6 euro per inwoner. Dat kan toch geen toeval zijn.

[287]

Ik heb bij deze berekeningen geen rekening gehouden met de stad Brussel. Ik heb dat vrijwillig niet gedaan, omdat Brussel via andere bronnen gecompenseerd wordt, onder andere via de federale en gewestelijke dotaties en transfers.

De minister-president verklaarde in de commissie dat de criteria objectief bepaald zijn, maar hij lichtte niet toe op welke manier dan wel.

Waarom is bijvoorbeeld het inwonersaantal geschrapt als criterium? Waarom is de oppervlakte, die vroeger meetelde voor 1,6% in de totale berekening, nu opgewaardeerd naar 2%? Waarom wordt het aandeel van de personenbelasting, die vroeger meetelde voor 28% teruggebracht tot 12%?

Vooraf de notie 'bevolkingsdichtheid' is nogal vreemd, omdat de bevolkingsdichtheid per gemeente wordt vergeleken met het gemiddelde van het gewest. Je zou kunnen denken dat je die laatste berekent op basis van het aantal inwoners en de oppervlakte van het volledige gewest. Dat is echter niet het geval; de bevolkingsdichtheid wordt per gemeente berekend en dan wordt van al die percentages het gemiddelde berekend. Dat verandert natuurlijk de verhouding tussen grote en kleine gemeenten, tussen gemeenten met een grote bevolking of een kleine bevolking, tussen gemeenten met een kleine of een grote oppervlakte.

Stel bijvoorbeeld dat de totale oppervlakte van een gebied 10 km², met 800 inwoners. Dan is het gemiddelde uiteraard 80 inwoners per km².

[289]

Stel nu dat die bevolking verspreid is over twee gemeenten. De eerste heeft 700 inwoners, verdeeld over 2 km². Dat zijn er gemiddeld 350 per km². De tweede gemeente heeft 100 inwoners op 8 km², wat leidt tot een bevolkingsdichtheid van 12,5 inwoners per km². Het gemiddelde daarvan is 181,25. De manier waarop een gemiddelde wordt berekend, heeft dus ook een impact op de manier van verdelen.

De minister-president verklaarde echter dat de criteria objectief zijn bepaald en dat de grote toename van de dotatie voor de vijf gemeenten die een minister of staatssecretaris leveren, op toeval berust.

Ik heb de kans laten berekenen dat dat toeval is. Stel dat je achttien ballen in een zak steekt met op elke bal de naam van een gemeente. Bij vijf gemeenten vermeld je bovendien de naam van de minister (Evere, Oudergem, Schaarbeek, Ukkel en Anderlecht). Je haalt vijf ballen uit de zak en laat de dertien andere zitten. De kans dat die vijf per toeval samenzitten bedraagt 0,00097%, afgerond 0.001%. Dat is de kans dat deze vijf gemeenten bij de verdeling van de dotatie bij toeval de hoogste bedragen ontvangen.

[293]

Kunnen we dat zomaar aanvaarden? De oppositie moet sceptisch zijn en niet geloven in toeval, zeker niet in de politiek. Ik heb ook in de commissie gevraagd om de criteria en de wegingscoëfficiënten te laten evalueren door experts. Het is onze verantwoordelijkheid om ervoor te zorgen dat alle inwoners een gelijke behandeling genieten. Dat mag niet afhangen van wie er in de regering zit of van welke gemeenten een afgevaardigde in de regering hebben.

Daarom vraag ik aan het parlement om de verdeling van de fondsen over de gemeenten niet goed te keuren tot onafhankelijke experts zich hebben uitgesproken over de gehanteerde criteria. De N-VA zal het ontwerp van ordonnantie in elk geval niet goedkeuren.

(Applaus bij de N-VA)

[297]

M. le président.- La parole est à Mme de Grootte.

Mme Julie de Grootte (cdH).- Mes collègues l'ont rappelé, c'est un texte important que nous devons voter aujourd'hui. Cela fait effectivement 20 ans que nous ne nous étions pas attaqués à ce monstre qu'est la DGC. Je ne dirais pas qu'il s'agit du monstre du Loch Ness parce que le monstre du Loch Ness est enfoui quelque part alors que celui-ci était plutôt un monstre polymorphe bien connu auquel il était devenu difficile de s'attaquer. Ce monstre polymorphe actuel a été jugé par tous - même par ceux qui contestent votre proposition de texte - inadapté à la réalité et source d'iniquités.

Mon groupe soutient la démarche qui sous-tend ce nouveau projet. Il s'agit tout d'abord d'une démarche de simplification et de globalisation. C'est, face à ce monstre polymorphe dont je parlais, la première chose à faire : simplifier et globaliser.

[299]

Je rappelle que nous soutenons l'augmentation de l'enveloppe globale, une enveloppe fermée, certes,

mais qui a augmenté jusqu'à près de 366 millions.

Pourquoi est-il important de voir ce texte aujourd'hui sur notre table ? Nous vivons un contexte particulier d'abord avec les mesures fédérales préjudiciables aux communes, ensuite avec le double défi que connaît Bruxelles en particulier, à savoir l'essor démographique, d'une part, qui se traduit par l'augmentation de besoins en équipements collectifs (crèches, écoles, logements) et d'autre part, le défi de la précarité qui appelle l'augmentation des services à la population et qui signifie aussi un manque à gagner.

Le gouvernement a voulu répondre à ce double défi d'une population à la fois croissante et qui connaît une dualité marquée. C'est là votre marqueur de solidarité : répondre à la dualisation et à l'explosion démographique et soutenir davantage les communes qui font face à ce problème. Il était d'autant plus important d'adopter ce texte aujourd'hui vu qu'il a un effet rétroactif.

[301]

Aucune commune n'y perd et toutes y gagnent, dans des proportions variables. Quant à la méthodologie, nous saluons votre objectif de stabilité par l'instauration d'un triennat, ainsi que l'adaptation du phasing in et phasing out pour éviter qu'en application des critères, certaines communes reçoivent le pactole et d'autres, rien. M. de Clippele, le texte permet d'éviter pareil écueil.

[303]

Est-ce que ce texte est parfait ? Non. Ce texte n'est pas parfait et je dirais même qu'il n'a pas vocation à l'être. Il n'y a d'ailleurs pas de critères absolument justes ou absolument parfaits. Il n'y a pas de mécanismes absolument parfaits. C'est un texte évolutif - je viens d'évoquer le triennat - et qui se veut aussi objectif. Il est vrai que par rapport au texte précédent, où les critères étaient jugés à la fois plus figés et sources d'iniquité, vous avez mis ici en avant des critères objectifs même s'ils ne sont pas parfaits.

Bien entendu, vous vous en doutez, j'y viens. On a eu un débat en commission et je remercie M. De Bock de l'avoir alimenté. Il s'agit d'un vrai débat parlementaire sur le fait que ces critères ne sont pas...

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Hervé Doyen peut être fier de vous parce que vous l'avez remplacé avec toute l'élégance...

Mme Julie de Grootte (cdH).- J'ai bu un coca avec lui ce weekend...

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Je n'ai pas bu de coca avec Bernard Clerfayt...

(Sourires)

[313]

Mme Julie de Grootte (cdH).- Monsieur le ministre-président, soyons sérieux et venons-en à ce qui a fait l'objet du débat en commission. Vous mettez en avant des critères objectifs mais imparfaits, dont on doit voir dans quelle mesure ils pourraient porter à contestation.

Nous soutenons ce travail d'évolution dans la mise en œuvre des critères. Il y a une question, peut-être plus accessoire, que je vous avais posée en commission et à laquelle vous n'aviez pas répondu : dès lors qu'il faudra constamment (et non pas juste au bout de trois ans) affiner ces statistiques et mettre à jour ces critères, avez-vous prévu les moyens nécessaires ? Ce sera particulièrement important pour les superficies corrigées ou le critère de population. M. De Bock évoquait les radiations dans certaines communes. La question des moyens attribués à l'affinage de ces critères est vraiment centrale.

J'aborderai à présent ce critère de superficie corrigée pour calculer le critère de densité. Nous soutenons ce critère qui ne prend pas en compte des zones non habitées : il réintroduit l'équité dans le dispositif.

Qu'il n'y ait pas de malentendu là-dessus.

[315]

Mon propos, d'ailleurs repris par certains collègues, est simple à comprendre.

Le critère objectif de superficie corrigée a été retenu pour calculer la densité. Il prend en compte les zones non habitées, à savoir les zones industrielles ou encore les cimetières, les bois, les forêts. Et c'est une très bonne chose, car, par exemple, Berchem compte deux cimetières - et même une partie du cimetière de Koekelberg -, le Zavelenberg, la promenade du Kattebroek, le bois du Wilder, bref une série d'espaces qui entrent dans ce critère objectif.

Après avoir réexaminé le cas de Berchem, vous avez sans surprise continué à défendre ce projet. Mon objectif n'est pas de marchander dans le but de déplacer tel ou tel curseur, mais d'attirer l'attention afin d'éviter que cette réforme attendue n'entraîne des recours.

J'avais, pour ma part, proposé de prendre en compte une superficie forfaitaire qui pouvait être

révisée ensuite en fonction de nouvelles statistiques sur les superficies corrigées. Cela me paraissait une bonne chose.

[317]

Deuxièmement, en ce qui concerne la contractualisation, il est vrai que nous sommes, nous aussi, très attachés à ce principe que vous avez souvent rappelé s'agissant de la relation entre Région et communes. En l'occurrence, nous avons l'occasion de nous mettre d'accord sur des objectifs communs, sur une stratégie partagée. Certes, cette dimension est absente de l'actuelle réforme - je le dis de façon factuelle - et vous l'avez renvoyée au deuxième volet, lié à la dotation relative aux nouvelles solidarités.

Disons les choses telles qu'elles sont : ce deuxième volet sera assorti d'un montant moindre, même si vous avez dit que celui-ci serait augmenté. Je pense qu'il serait intéressant de vous entendre de façon un peu plus précise. Je comprends que vous ne nous communiquerez pas de montants à ce stade, mais pourriez-vous déjà préciser quelles subventions feront partie de ce deuxième volet ? Quelles ambitions avez-vous aujourd'hui en la matière ?

Ensuite, le concept de contractualisation a évolué entre l'ordonnance de 2007 et aujourd'hui. Loin des plus ou moins petites tentatives de fond liées à l'harmonisation que nous connaissons à l'heure actuelle, nous sommes loin de cette stratégie commune, du lien fort qui devrait unir communes et Région et qui ne trouve pas d'écho aujourd'hui.

[319]

Enfin, il est vrai que vous avez osé vous attaquer aux critères. Cependant, lorsque l'on se réfère à l'intéressant débat que nous avons mené en commission, on ne peut exclure que l'on en revienne, assez rapidement, à affiner certains critères sans se limiter à leur mise en œuvre.

On a évoqué la mainmorte, qui constitue effectivement un vrai problème pour certaines communes. Peut-être cette question devra-t-elle faire l'objet d'un débat spécifique, qui n'a plus eu lieu depuis un certain temps déjà. Lorsque l'on évoque les critères, il faudra donc revenir sur la question de la mainmorte, qui pèse davantage sur certaines communes.

Par ailleurs, le critère de l'inversion de la proportion de recettes provenant de l'impôt des personnes physiques (IPP) en faveur du précompte immobilier (PI) est en soi une bonne chose - et je pense que tout le monde l'a dit -, parce qu'il correspond davantage à la réalité. Il faudra toutefois éviter des effets pervers consistant en une augmentation purement faciale du PI. En commission, j'ai donné l'exemple des primes octroyées par certaines communes qui augmenteraient leur PI. Nous ne voulons pas de ce critère facial.

[321]

Enfin, j'ai eu l'occasion de dire en commission que pour nous, le critère de pauvreté ne se résumait pas au critère du chômage et de la prise en considération du nombre de chômeurs. Il est plus large. Vous m'avez rétorqué qu'il est tout de même très important de le prendre en considération. C'est vrai, mais...

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- C'est très factuel. Au demeurant, c'est la raison pour laquelle le projet intègre également le critère de ceux que l'on appelle les travailleurs pauvres. Par quartier, la proportion d'habitants ayant un revenu inférieur au revenu médian régional est identifiée. On considère donc que l'on se trouve dans des zones où l'on peut basculer, pour un accident de la vie, une séparation, etc. Cet aspect est donc aussi pris en considération.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- C'est le "risque de revenu faible".

[327]

Mme Julie de Grootte (cdH).- Par ailleurs, le critère des jeunes et des personnes âgées, qui pèse assez lourdement sur les CPAS, avec 15% chacun, n'est plus présent. Des critères pourront être affinés au fil des débats.

Dans un contexte chahuté, le texte a donné lieu à un vrai débat parlementaire en commission, notamment avec vous, M. le président. Nous le soutiendrons.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

[331]

De voorzitter.- De heer Delva heeft het woord.

De heer Paul Delva (CD&V).- Ik beperk me tot drie punten: de contractualisering, de gecorrigeerde bevolkingsdichtheid en de gecorrigeerde oppervlakte.

De contractualisering is en blijft voor de CD&V een cruciaal punt in het regeerakkoord. We hebben daar heel sterk op gehamerd. We hadden graag gehad dat het begrip van de contractualisering al was opgenomen in dit ontwerp van ordonnantie. Ik heb dat ook aangebracht tijdens de commissievergadering en de minister-president antwoordde me daarop het volgende: "De herfinanciering van de gemeenten behoort tot een van de belangrijkste projecten van de regeerperiode. Vandaag discussiëren we over de modaliteiten ervan. En de contractualisering vormt

de kroon op het geheel." Ik denk daar ook zo over. We moeten daar zo snel mogelijk werk van maken. De minister-president zei dat de regering in fasen zou werken, maar ik hoop dat ze snel vooruit kan gaan.

Een tweede element is de gecorrigeerde dichtheid. Dat is een belangrijk concept, omdat het de financiering van de gemeenten beïnvloedt. Een aantal collega's heeft er al op gealludeerd. De dichtheden per gemeente worden opgeteld en het totaal wordt gedeeld door negentien.

[333]

Die werkwijze werd al gehanteerd in 1994 en 1998. Een andere optie is natuurlijk om het gewestelijke bevolkingsaantal te delen door de totale oppervlakte van het gewest. Het verschil tussen de gecorrigeerde en de niet-gecorrigeerde dichtheid is groot. Dat heeft natuurlijk gevolgen voor de gemeenten waarvan de bevolkingsdichtheid in het ene geval boven het gewestelijke gemiddelde ligt en in het andere geval eronder. De keuze is gemaakt, maar ik wil er toch de nadruk op leggen dat het nieuwe cijfer voor een aantal gemeenten nadelig is.

Een derde element is de gecorrigeerde oppervlakte. We hebben het daar in de commissie uitgebreid over gehad. Vandaag hebben een paar collega's ook al gezegd dat het voor een aantal gemeenten niet lukt om de oppervlakte te corrigeren. Dat heeft te maken met technische elementen. Gemeenten als Sint-Agatha-Berchem en Sint-Lambrechts-Woluwe, worden daardoor benadeeld. Als voor bepaalde gemeenten niet exact bekend is hoe groot het totaal is van de niet-bewoonde oppervlaktes en de groene ruimten, stel ik me de vraag of het niet mogelijk is om daarvan op de een of andere manier een voorzichtige schatting te maken.

[335]

De houding is nu blijkbaar dat we geen informatie hebben over de niet-bewoonde oppervlakte en er dus geen rekening mee houden. Dat is een keuze. Een oplossing is misschien om in het vervolg te steunen op een benadering.

Globaal steunen wij het voorstel van de regering. Alle gemeenten gaan er nominaal op vooruit. Een aantal gaat er relatief op vooruit, een aantal relatief op achteruit. Een vaststelling is dat enkele gemeenten die niet verwend waren, dat nu ook niet worden. Er blijft dus werk aan de winkel, maar wij steunen het project. Wij vragen de regering wel om snel werk te maken van de contractualisering. Die kroon op het werk is cruciaal.

(Applaus van de heer De Bock)

[339]

M. le président.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Je serai plus bref qu'en commission et Michel Colson complètera mon intervention sur la partie qui concerne les CPAS.

(Remarques de M. Van Damme)

Je vais essayer de résumer certaines remarques que nous avons faites en commission, en commençant par nous réjouir, majorité et opposition de concert, à propos de cette dotation générale aux communes. Elle est le paradis de certains, mais aussi le cauchemar d'autres.

La manière dont elle avait été créée en 1998 répondait en effet de moins en moins à certaines préoccupations. Elle n'était, en conséquence, plus aussi juste que nous pouvions l'espérer.

Il est donc sain que, vingt ans après, ses critères soient réformés à la marge pour être actualisés et pour redonner ainsi un peu d'équité sociale à la clé de répartition.

Au sein de nos communes, qui comptent des quartiers pauvres et des quartiers riches - il n'y a pas qu'un modèle d'habitants à Uccle ou à Woluwe-Saint-Lambert -, nous devons tendre vers une mixité mieux pensée, qui tient compte des différences entre les uns et les autres.

[343]

C'est la grande victoire de votre nouvelle DGC.

Je me tourne vers l'ancien ministre-président de la Région, M. Picqué, car il y a contribué également. Comme tous les municipalistes, j'étais un peu inquiet de savoir à quelle sauce les communes allaient être mangées. Lorsque j'en ai discuté avec lui, il m'a d'emblée dit : "Je ne vois pas de modèle qui ne commencerait pas d'abord par repenser le financement". Cela signifiait que l'on ne pourrait pas repenser les solidarités sans refinancer plus justement le modèle et mettre de l'argent dans cette politique de l'aide aux communes.

Au-delà des 366 millions d'euros dont on parle, il y a toutes les autres politiques : politique de la ville, Fonds de compensation fiscale (FCF), plan stratégique de sécurité et de prévention, etc. Cela concerne plusieurs centaines de millions d'euros.

Comme je l'ai dit en commission, il serait intéressant de disposer d'un tableau global, commune par commune, additionnant toutes ces politiques. De cette façon, celles qui se trouvent parfois un peu

moins bien traitées dans cette DGC pourraient aussi voir que dans les autres politiques que vous menez par ailleurs, elles sont plutôt très bien loties.

Cela permettrait de ne pas toujours voir les choses en termes de chiffres. Nous avons échappé à cela en commission, même si le MR s'était engagé dans cette direction. Le MR n'est d'ailleurs représenté aujourd'hui que par Gaëtan Van Goidsenhoven, qui est le plus brave de tous les représentants de son groupe. S'il ne devait en rester qu'un, ce serait lui ! Je salue sa présence en Cocof comme en Région.

(Sourires)

(Remarques de M. Van Goidsenhoven)

[351]

En matière de politique d'aide aux communes, chacun regarde d'abord ce que sa commune va recevoir. Nous en avons débattu avec M. Van Damme, qui avait remarqué que Molenbeek n'allait recevoir que 16% de plus, alors que Woluwe-Saint-Pierre ou Uccle allait recevoir 28% de plus !

Quand on examine les chiffres, on remarque en effet que Woluwe-Saint-Pierre passe de 3 millions d'euros à 3,8 millions d'euros. Il y a 800 000 euros d'augmentation de budget pour Woluwe-Saint-Pierre, soit 28%. Mais Molenbeek passe de 41 millions d'euros à 48 millions d'euros. En termes relatifs, cela ne représente que 16%, mais 7 millions d'euros seront ajoutés pour Molenbeek, et 800.000 euros pour Woluwe-Saint-Pierre.

J'ai le sentiment que cette clé est assez solidaire. En tout cas, elle n'a pas rompu les solidarités existantes.

(Remarques de Mme de Grootte)

Mais non, il n'y a pas de reste à venir. Je suis assez cohérent, je continue dans l'objectivation des politiques et dans l'explication pédagogique. Certains ont essayé de lire cette clé de répartition en fonction du nombre de ministres, voire de chefs de groupe au parlement. Mais Molenbeek ne compte pas de ministre et n'est pas dirigée par des socialistes, et ce n'est pas pour cela qu'elle est maltraitée. Certains diront que c'est parce qu'il y a déjà un accord pré-électoral ! Non, il n'y a pas d'accord pré-électoral, enfin je l'espère !

Si on applique cette grille de lecture, je demande qu'on le fasse sur l'ensemble des politiques publiques d'aide aux communes, en ce compris les agents contractuels subventionnés, etc. La Région n'est pas toujours le grand méchant loup que d'aucuns voudraient décrire ici.

[357]

Quand nous avons eu ces débats, il y a cinq ans, je me suis toujours posé la question de savoir si un jour nous pourrions être d'accord, Schaerbeek, Uccle, Evere, Woluwe-Saint-Pierre. Finalement, on y arrive. Cela n'a pas été facile, forcément, mais quand même en deux ans, vous êtes finalement, à mi-mandat, arrivé à cette dotation générale aux communes. Je considère cela comme une victoire et plutôt comme le signe d'un travail de fond que vous avez entamé.

Voilà pour les points positifs : solidarité juste, refinancement. Le volet contractualisation est clairement l'enjeu suivant dont il faudra parler à un moment donné mais pas dans le sens d'une autonomie bridée, si je puis dire, pour les communes. Non, il faudra continuer à avoir une politique qui permette aux communes d'évoluer avec une autonomie renforcée et en même temps, jouer le jeu de la solidarité entre communes. Il ne faudra pas avoir de politiques qui soient contraires les unes par rapport aux autres ou même concurrentes. Car il faut également dire que ces politiques sont parfois concurrentes.

L'égalité de traitement est très importante aussi dans ce rapport. Certains par exemple globalisent les recettes de l'impôt des personnes physiques (IPP) et celles du précompte immobilier (PI), alors qu'auparavant, on calculait la part relative, ce qui gonflait la proportion de l'IPP à plus du double de celle du PI. Pourtant, dans les faits, à l'échelle de la Région, c'était l'inverse. En clair, les recettes du PI pour la Région sont deux fois supérieures à celles de l'IPP. Cela créait beaucoup de biais mais en même temps, c'est une clé qui est régionale.

Or, en commission, j'ai pris à dessein Saint-Josse comme exemple et il est important de le dire. À Saint-Josse, si on globalise les recettes de l'IPP et du PI, les recettes de l'IPP ne représentent que 10% du total. 90% proviennent du PI. Donc, nous ne sommes pas non plus dans une clé de deux tiers, un tiers mais dans une répartition franche de neuf dixièmes, un dixième. Idéalement, il faudrait en tenir compte. Ce n'est pas évident.

Il est vrai que certains disent parfois que Saint-Josse est le lieu où l'on paie le plus d'impôts. Non, certains font toujours ce calcul du PI par habitant, mais à Saint-Josse, 80% des recettes du PI concernent des immeubles de bureaux. Saint-Josse compte de nombreuses tours. Ce ne sont pas les habitants qui paient le PI. Idéalement, il faudrait peut-être aussi regarder qui paie quoi et isoler les recettes des bureaux des recettes sur le logement, pour obtenir une clé totalement juste.

Il y a quelques communes comme la Ville de Bruxelles - et là nous risquons de retomber dans le débat de la mainmorte évidemment - où les recettes sont plus importantes en termes de bureaux que dans d'autres communes. Faire croire que ce sont les habitants de ces communes-là qui paieraient un impôt supérieur malgré des centimes additionnels élevés, c'est un peu simpliste ou caricatural. Je tenais à la répéter parce que c'est un débat très complexe et très difficile. Il faut pouvoir intégrer tous ces paramètres qui ne sont pas toujours évidents.

[359]

Il faut également prendre en compte les effets pervers du PI. Quand une commune augmente ses additionnels communaux, il est clair que de facto, dans la clé... Mais cela existait déjà auparavant. C'est là que la contractualisation permettra sans doute d'améliorer le modèle. Il est un peu étrange qu'une commune qui augmente ses impôts aille finalement chercher plus de recettes dans la nouvelle clé ! C'est finalement un incitant pour les autres à aussi augmenter leurs impôts, pour ne pas perdre une partie de leurs recettes.

Une autre chose dont nous avons parlé, c'est le bonus retour donné maintenant par certaines communes. Molenbeek, Schaerbeek affectent une partie des recettes du PI en retour d'impôts pour leurs habitants. C'est une excellente politique, mais nous n'en avons pas tenu compte, alors que globalement, elles se privent de trois ou quatre millions d'euros qu'elles redonnent en prime à leurs habitants. Enfin, c'est plutôt 800.000 euros à Molenbeek, je ne sais pas combien c'est à Schaerbeek... Mais donc, logiquement, nous n'en avons pas tenu compte. Les recettes globales sur la commune sont donc minorées, alors que le calcul est fait sur une recette qui ne tient pas compte de ces primes retrouvées.

Pour DéFI, il faut globaliser les recettes. Nous sommes par exemple partisans d'un modèle où l'on tient compte de la taxe hôtel, de la taxe parking et des autres recettes dont disposent les communes. C'est très important, selon nous, pour le futur modèle, et je pose ici les balises de la troisième ou quatrième génération de DGC que nous aurons peut-être dans dix ou quinze ans. Avec la contractualisation, ces balises pourraient être mises en place plus rapidement.

Mais on peut aussi globaliser les dépenses. Certaines communes sont plus proactives dans ce domaine, que ce soit du côté du centre public d'action sociale (CPAS), en termes de création d'écoles... Certaines communes connaissent une croissance démographique très importante mais ne créent pas de structures pour y faire face, tandis que d'autres le font et accueillent alors une partie de la croissance démographique des communes voisines. Tout cela mérite d'être globalisé et pris en compte.

Dans le contrôle des critères également, il faut que tout le monde joue le jeu. Nous avons parlé, en commission, des radiations. Il est important que toutes les communes fassent ce travail de radiation et d'inscription correctement, parce que cela permettra d'avoir une vision plus juste de la population régionale et de sa croissance réelle.

Il en va de même pour le cadastre. Je salue Bruxelles-Villes, Uccle, Schaerbeek et les autres communes qui ont entamé cette actualisation du revenu cadastral pour les biens. Je salue également Hervé Doyen, qui a tenu le même discours, et son travail des cinq dernières années sur cette problématique. Si certaines communes sont plus proactives que d'autres pour actualiser les revenus cadastraux face à des biens qui ont été rénovés sans que le niveau fédéral fasse son travail d'actualisation, il ne faudrait pas que celles qui sont à la traîne reçoivent plus au fond parce qu'elles

ont renoncé à aller chercher directement des recettes auprès de leurs citoyens. Idéalement, il faudrait que tout le monde avance en même temps. Je crois que c'est le modèle le plus juste pour créer une justice fiscale entre les habitants de nos communes.

[361]

Je souhaiterais encore aborder les indicateurs relatifs. Il nous semblait très important de supprimer les effets de seuil de l'ancienne dotation générale aux communes. Un effet de seuil est toutefois maintenu pour les critères de densité corrigée. Fixer une barrière à 75% est difficilement justifiable de manière objective. Pourquoi 75% et pas 80% ? La meilleure clé est celle qui ne comporte pas d'effet de seuil.

Je salue le fait qu'une transition ait été prévue entre l'ancien et le nouveau modèle. Elle permettra à chacun de s'y retrouver.

Certains plaideront pour un critère puissance 3 ou 4, plutôt qu'un critère puissance 2. Je défends un critère qui évolue vers une puissance 1,5, voire 1. Selon moi, quand une commune enregistre 10% du chômage régional ou de la pauvreté régionale, elle a droit à 10% des moyens affectés. Celle qui enregistre 25% a droit à 25% des moyens, pas 50. Nous prônons un modèle qui soit le plus respectueux possible des équilibres entre les uns et les autres.

Je salue également le phasing in/phasing out. Le plafonnement de 25% est dû à des contraintes budgétaires. Ce point pose la question de l'égalité de traitement. La commune qui est à 24% d'augmentation recevra l'intégralité de son augmentation réelle. Celles qui sont à 30 ou 40% devront y renoncer pendant une dizaine d'années. Cela doit être dit, car il s'agit d'une forme de solidarité. En effet, ces communes sont plafonnées. Le dispositif leur permettra de préserver les acquis de l'ancien système et d'assurer une transition qui couvrira une dizaine d'années.

Je salue les efforts des uns et des autres qui devront vivre avec cette solidarité renforcée.

(Applaudissements)

[365]

M. le président.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (DéFI).- Je vais me lancer le défi de la concision et tenter de le relever.

M. le ministre-président, c'est la deuxième fois que notre parlement est amené à voter une

ordonnance conjointe. La première, c'était pour doter nos assemblées respectives de la capacité de créer des commissions d'enquête.

Si l'ordonnance est aujourd'hui conjointe, c'est que le secteur bicommunautaire est concerné. Les nouveaux critères de la dotation générale aux communes ont, de fait, une influence directe sur le Fonds spécial de l'aide sociale. Ses critères étaient parfois différents précédemment, et ils ne le seront plus si nous votons ce texte.

M. le ministre-président, mes questions seront précises. J'ai obtenu des chiffres provisoires, fournis par le ministère, sur la réforme de la dotation générale aux communes (DGC). Il y est indiqué que le Fonds spécial de l'aide sociale passera de 21,5 millions d'euros à 25,3 millions d'euros en 2017. Il y a donc une différence de 3,8 millions d'euros en 2017 et je voudrais savoir d'où elle provient. Est-ce l'impact du solde à répartir prévu à l'article 11 de l'ordonnance ?

Si oui, cela veut-il dire que cette augmentation est variable ? Quid pour 2018 et pour les années suivantes ? Cette augmentation est-elle acquise pour trois ans ? Après le triennat, cette augmentation pourrait-elle redevenir variable ?

Si non, faut-il considérer cette augmentation comme structurelle ? Dans ce cas, pourrait-elle être réduite ou, au contraire, augmenter dans le cadre de l'ordonnance conjointe pour le triennat suivant ? Serait-il possible d'obtenir les chiffres clés, commune par commune, pour chaque critère prévu dans l'ordonnance conjointe ?

En outre, en 2018, la Commission communautaire commune doit prévoir trois millions d'euros supplémentaires pour le Fonds spécial de l'aide sociale, via le budget de la Région. Est-ce confirmé ?

(Applaudissements)

[371]

De voorzitter. - De heer Van Damme heeft het woord.

De heer Jef Van Damme (sp.a). - Dit is een zeer belangrijke tekst, in de eerste plaats omdat de gemeenten steeds meer afhankelijk worden van gewestelijke financiële steun, maar ook omdat de tekst het geld niet alleen op een rationelere en transparantere manier verdeelt, maar ook op een socialere en meer solidaire manier.

U voert een aantal nieuwe criteria in die voor de sp.a heel belangrijk zijn, namelijk armoede en

bevolkingsgroei. Daardoor komt het geld terecht bij die gemeenten die het echt nodig hebben. De heer De Bock heeft er al naar verwezen. Ik had in het begin inderdaad een verkeerde kijk op de zaak en ben blij dat u die hebt kunnen bijsturen.

Ik dank ook de heer Patoul met zijn zeer duidelijke vergelijking. Hij zei dat de punten van een student die 1 op 20 haalt en in tweede zit 2 op 20, met 100% stijgen. Een student die 15 op 20 haalt en nadien 18 op 20, stijgt echter maar met 20%. Dat wil natuurlijk niet zeggen dat die eerste student meer punten heeft dan de tweede.

Dat is de perfecte samenvatting van wat hier gebeurt. Er zijn inderdaad gemeenten die al heel veel geld krijgen en daardoor relatief gezien minder stijgen, maar ze krijgen de facto wel nog steeds veel meer geld dan een aantal andere gemeenten die op dit moment vrij weinig krijgen. Die laatste gemeenten stijgen proportioneel sterk, maar in absolute cijfers stijgen ze amper. Uw werkwijze is wel degelijk duidelijk en transparant. Ik vind het jammer dat sommigen, vooral leden van de N-VA, blijven volharden in de boosheid en die cijfers ondanks de duidelijke uitleg blijven interpreteren op een manier die intellectueel oneerlijk is.

Wel wil ik me aansluiten bij een belangrijke opmerking die onder andere mevrouw de Groote en de heer Delva gemaakt hebben. Mijnheer de minister-president, de contractualisering moet heel snel op tafel komen. Ik vind het jammer dat u die contractualisering niet in het ontwerp hebt opgenomen. Het is immers gemakkelijker om meer geld te geven onder een aantal voorwaarden, dan eerst geld te geven en daar later voorwaarden aan te koppelen. Ik reken erop dat u van die prioriteit, die ook in het regeerakkoord staat, alsnog volgend jaar werk zult maken. Dit najaar nemen we trouwens ook de aanloop naar het belangrijke verkiezingsjaar 2018. Voor de sp.a is de contractualisering heel belangrijk. We hopen dan ook dat we die over een jaar zullen kunnen goedkeuren.

[373]

De ultieme solidariteit in een gewest als Brussel is niet een solidariteit via allerlei kleine structuren, maar een solidariteit van één stad, één OCMW en één politiezone, die de beschikbare middelen verdelen volgens de noden van de wijken. De ideale solidariteit hangt dus samen met een eenvoudiger en transparanter Brussel, dat duidelijker functioneert. Het voorgestelde financieringssysteem is een stap in de goede richting, maar wij verliezen het einddoel van één stad en één visie niet uit het oog. Daarop kunt u rekenen.

[375]

M. le président.- La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Vous comprendrez que je pouvais difficilement applaudir à la suite des derniers propos que vous avez tenus, M. Van Damme, non pas que je n'apprécie pas la

réflexion, mais le débat est encore loin d'être suffisamment mûr sur le plan politique pour soulever de pareils points.

Ceci dit, si l'on regarde l'évolution des choses sur une vingtaine d'années, force est de constater objectivement que la Région et la Ville ont changé. On évoque bien évidemment l'explosion démographique, mais il n'y a pas que cela. En effet, cet essor induit une série de besoins, mais traduit aussi une fracture potentielle dans notre Région.

En effet, eu égard à cette explosion démographique, les besoins en équipement et les capacités d'investissement ne sont pas équitablement répartis. Ce sont bien souvent les communes en difficulté qui concentrent tous ces défis-là. L'enjeu de la solidarité me semble majeur et il nous faut pouvoir le rencontrer en sachant que la situation n'est pas partout homogène. Il y a en effet de l'hétérogénéité dans beaucoup de communes.

Cela étant, certaines communes ont une capacité plus importante pour y répondre, en termes de fiscalité. Il existe donc, là aussi, un enjeu, celui de la redistribution des moyens dont nous disposons. En effet, c'est tout le débat lié à une harmonisation fiscale : on pourrait aussi considérer qu'une série de communes, se privant de moyens, ne jouent fatalement pas totalement le jeu de la solidarité.

Qui dit augmentation de la fiscalité, dit rentrée de recettes. Ainsi, certaines communes qui, aujourd'hui, ne sont pas aussi servies qu'elles l'auraient espéré, se retrouveraient à un niveau comparable à celui de communes se situant déjà au plafond du précompte immobilier (PI), simplement en se mettant à la moyenne régionale à cet égard.

Par exemple, si on compare deux communes chères à Mme de Grootte, Jette et Berchem-Sainte-Agathe, il suffit de regarder leur PI respectif pour se rendre compte que si l'une met son PI au niveau de l'autre, elle verra ses recettes augmenter très clairement et de manière conséquente. C'est valable pour Ixelles également.

Il faut donc tenir compte de ce paramètre et tout mettre à plat. Il ne faut pas considérer que tout doit venir de la Région. L'autonomie communale, c'est aussi se donner les moyens de réaliser ses politiques. Il ne faut pas tout attendre de l'autorité supérieure, même si - et je pense que c'est l'élément essentiel - la volonté du gouvernement, à travers ceci, mais pas exclusivement, est de soutenir de manière importante et massive nos communes. Elles sont le bras armé, celles qui, dans la proximité, peuvent rencontrer une série de préoccupations de nos concitoyens.

[377]

Telle est ma vision des relations entre communes et Région, dotées de moyens très importants.

Ce qui a aussi changé en vingt ans, c'est notre capacité à disposer d'outils statistiques et d'une grille de lecture beaucoup plus affinée qu'en 1998. Cependant, cet outil n'est pas parfait. Vous l'avez soulevé, nous nous heurtons à la réalité des secteurs statistiques qui, eux, ont au moins le mérite d'être objectifs, non contestables et fiables. Il est certes encore possible de passer à travers les mailles du filet, mais un progrès considérable est réalisé aujourd'hui en termes de justice entre les communes.

L'outil est perfectible, mais cette limite statistique nous protège aussi de l'image d'un traitement inéquitable entre communes, qui a longtemps été reproché au mécanisme actuel de répartition des moyens par le fonds des communes. Nous allons donc dans le bon sens. C'est un souci partagé par tous.

Quant aux moyens, la mission 10 représentait 459 millions d'euros en 2010 et 503 millions d'euros en 2013. Depuis, ces moyens ont encore été augmentés de 25%.

[379]

Cela signifie que le refinancement des communes est vraiment massif via la mission 10. Lorsqu'on prend en considération l'ensemble des politiques menées, on constate que le Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales et le Fonds de compensation fiscale sont autant de mécanismes qui viennent compléter le système de la dotation générale aux communes.

Aujourd'hui, notre discussion porte sur les moyens des communes, mais il est clair que l'effet correcteur se produit grâce aux autres dispositifs qui contribuent à leur financement.

J'ai bien entendu l'appel à la mise en œuvre de la contractualisation. Ceci dit, elle existe déjà en partie, avec le fonds de refinancement. Ensuite, nous aspirons tous à une harmonisation fiscale, c'est-à-dire à l'harmonisation de toutes les fiscalités qui ont un impact sur l'économie réelle ou, à défaut, à leur compensation par la Région. Cela va dans le bon sens, mais nous n'en sommes évidemment pas encore à discuter de l'harmonisation du précompte immobilier ou de l'impôt sur les personnes physiques. Personnellement, je n'ai pas de tabous à ce sujet.

Par ailleurs, remettre tout le monde à égalité me semble aussi un volet important du débat. Nous en avons discuté en commission. On ne peut plus appeler cela la péréquation et il faudra trouver un terme correct.

Quoi qu'il en soit, il est clair qu'il y a trop d'injustice entre les communes au niveau de l'assiette fiscale du précompte immobilier. Ce n'est pas acceptable. La Région a changé, les quartiers ont changé. Il n'est pas normal que le précompte, dans certains beaux quartiers, soit équivalent voire inférieur, à ce que paient certains contribuables pour un appartement dans un building.

[381]

Ce sont des choses qui ne sont pas acceptables. Il faudra, à un moment donné, oser s'attaquer à cet impôt. Pour reprendre la métaphore de Mme de Grootte, le véritable monstre du Loch Ness, réellement enfoui, c'est notre capacité à réformer cet impôt-là.

Didier Gosuin, cette année, a augmenté de neuf millions d'euros les moyens octroyés aux CPAS au travers des contrats article 60. Il s'agit aussi d'une aide aux communes. L'aide aux communes est un dispositif multiple. Il serait donc intéressant de dresser un tableau global de tous les flux financiers qui descendent de la Région vers les communes.

Nous n'oublions bien entendu pas la contractualisation. Dès le mois de septembre, nous mettrons en œuvre cette partie importante de la réforme. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait maintenant ? Tout simplement parce qu'en termes de calendrier, de toute manière, la mise en œuvre de la contractualisation s'opérera à l'entame de la nouvelle législature communale. Il ne servait donc à rien de modifier les choses maintenant. L'idée est vraiment de travailler dans ce dossier et de présenter la phase opérationnelle de la contractualisation avant la fin de notre législature, en mai 2019.

Je pense que nous devons nous doter de moyens pour affiner davantage les choses. La contractualisation permettra de rétablir l'équilibre là où c'est nécessaire, mais surtout en fonction de projets qui s'inscrivent dans notre vision globale de la Région et des communes.

En ce qui concerne le Fonds spécial de l'aide sociale (FSAS), effectivement, on passe de 21 à 25 millions d'euros en 2017 : cette augmentation est due au fait que la part des CPAS augmente, comme augmente l'enveloppe de la DGC. Les CPAS bénéficient donc des retombées du mécanisme phasing in / phasing out des communes.

L'augmentation non perçue par les communes permet, par un mécanisme de solidarité, de financer le standstill des communes et du FSAS. C'est le mécanisme du solde à répartir. L'augmentation est variable, mais elle ne fait qu'augmenter avec l'effet d'indexation de l'enveloppe. Ce montant est en effet un bonus pour les CPAS. Le gouvernement a décidé, dès 2018, d'augmenter le FSAS via un autre financement direct inscrit au budget du Collège réuni.

En résumé, la DGC intègre cette masse budgétaire globale pour les communes et les CPAS, dont une partie est fixe et indexée, figée sur la base du FSAS actuel. Elle est augmentée d'un bonus, suivie du phasing in / phasing out et d'un financement direct de base venu du Collège réuni. En l'occurrence, il s'agit de trois millions d'euros déjà annoncés pour 2018. Cela signifie qu'entre 2016 et 2018, le FSAS passera de 21 à 28,5 millions d'euros. C'est une augmentation considérable.

[383]

Nous vous communiquerons les chiffres, commune par commune quand nous en disposerons.

Je n'ai jamais été président de CPAS. Et je sais que, dans l'élaboration d'un budget communal, les bourgmestres ont souvent tendance à considérer que la variable d'ajustement c'est le CPAS. Toutefois, je pense que ce n'est pas une bonne manière de faire, cela annihile toute capacité du CPAS de mener des politiques novatrices ou de faire correspondre leur politique à leur évolution. La relation entre commune et CPAS doit changer, il faut davantage d'équilibre. Je ne sais pas comment, en termes de gouvernance, on peut y arriver. Mais les esprits doivent évoluer pour que les communes aient une autre vision du rôle des CPAS.

M. le président.- La discussion générale est close.

[385]

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance conjointe, sur la base du texte adopté par la commission.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Articles 2 à 5

Pas d'observation ?

Adoptés.

Article 6

M. le président.- Un amendement n° 1 a été déposé par MM. Marc-Jean Ghysse et Emmanuel De Bock, libellé comme suit :

"À l'alinéa 1er, 1°, remplacer les mots 'superficie corrigée de chaque commune' par les mots 'superficie de chaque commune'."

Étant donné qu'il s'agit d'un projet d'ordonnance conjointe au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune dont les membres forment une seule et même délégation au sein de la commission interparlementaire, je vous propose de déroger à l'article 96 du règlement et de ne pas renvoyer l'amendement en commission interparlementaire.

Pas d'observation ?

L'amendement et l'article sont réservés.

Articles 7 à 22

Pas d'observation ?

Adoptés.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'amendement, l'article réservé et l'ensemble du projet d'ordonnance conjointe.

[389]

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BEA DIALLO

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "l'annonce d'incitants financiers à l'embauche de Bruxellois pour les entreprises installées sur les sites de citydev.brussels".

M. le président.- En l'absence de l'auteur, excusé, la question d'actualité est retirée de l'ordre du jour.

[397]

ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER PAUL DELVA

AAN DE HEER PASCAL SMET, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET MOBILITEIT EN OPENBARE WERKEN,

betreffende "het project van ondergrondse parkeergarage bij het Rouppeplein".

De voorzitter.- De heer Delva heeft het woord.

De heer Paul Delva (CD&V).- Ik heb een vraag over het nieuwbouwproject aan het Rouppeplein. Als mijn gegevens kloppen, komen er 116 nieuwe studentenkamers en 200 ondergrondse parkeerplaatsen. Het project heeft groen licht gekregen van de overlegcommissie, maar er is evenwel hevig protest vanwege de buurtbewoners en actiegroepen, die verkeers- en geluidsoverlast vrezen.

De Directie Stedenbouw van het gewest moet nu een beslissing nemen over de bouwvergunning voor dit belangrijke project. Mijn vraag kadert eigenlijk in de bredere vraag naar een geïntegreerd parkeerbeleid in de stad, want de creatie van 200 ondergrondse parkeerplaatsen is niet niks.

Indien de garage er komt, hoe zal het autoverkeer er dan op een fatsoenlijke manier naartoe geleid worden? Is het de bedoeling dat er bovengrondse parkeerplaatsen verdwijnen? Zal de Dienst Stedenbouw voor het al dan niet afleveren van de vergunning rekening houden met mobiliteitscriteria, aangezien in de wijk veel onrust heerst over het nieuwe project? Wat vindt u van het huidige aantal ondergrondse parkeerplaatsen in de Vijfhoek?

[401]

De voorzitter.- De heer Smet heeft het woord.

De heer Pascal Smet, minister.- Eerst en vooral wil ik duidelijk maken dat ik niet de vergunnende overheid ben. Bovendien ligt de parking volledig op het grondgebied van de stad Brussel. Ik zal de minister-president zeker nog spreken over de parking op het Rouppeplein: omdat de parking 200 parkeerplaatsen telt, zal wellicht hij de vergunning moeten afleveren. Wel kan ik u mijn standpunt geven, dat tevens het standpunt van de regering is.

Wij zijn niet principieel tegen het bouwen van ondergrondse parkings gekant. Ons uitgangspunt blijft wel dat er voor elke ondergrondse parkeerplaats er een bovengrondse parkeerplaats geschrapt moet worden. Een ondergrondse parking moet ook in het stedelijk weefsel geïntegreerd worden. Er moet goed nagegaan worden waar op het Rouppeplein de in- en uitritten van de parking moeten komen. De aanleg van de parking mag geen negatieve impact hebben op de terrassen op het plein.

Wij zullen het dossier grondig analyseren. Wij zullen overleg plegen met de minister-president, want die levert in opdracht van de regering de vergunning af. We hebben er principieel geen bezwaar tegen, mits de parking goed geïntegreerd is in het stedelijk weefsel, met inbegrip van de in- en uitritten die geen overlast mogen veroorzaken, en mits het equivalent van de ondergrondse parkeerplaatsen bovengronds wordt geschrapt.

Persoonlijk vind ik dat, als er een ondergrondse parking aangelegd wordt, alle bovengrondse parkeerplaatsen op het Rouppeplein geschrapt moeten worden. Het Rouppeplein heeft veel potentieel, maar de voorwaarden om dat potentieel uit te buiten, zijn op dit ogenblik nog niet vervuld.

De voorzitter.- De heer Delva heeft het woord.

De heer Paul Delva (CD&V).- Het klopt dat dit een stedenbouwkundig dossier is en dat het project op het grondgebied van de stad Brussel ligt. Ik stel u de vraag omdat het mobiliteitsaspect er een cruciale rol speelt. Het principe dat nieuwe ondergrondse parkeerplaatsen door de schrapping van bovengrondse plaatsen gecompenseerd worden, steunen wij volledig.

[405]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME CAROLINE PERSOONS

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE,

concernant "le dossier du survol de Bruxelles à la lumière des déclarations récentes du ministre flamand de la Mobilité".

M. le président.- La ministre Céline Fremault répondra à la question d'actualité.

La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Avant la trêve estivale, qui sera peut-être interrompue, il me semble important de poser une question d'actualité sur le survol de Bruxelles.

Elle me paraît d'autant plus justifiée que la semaine passée, on a lu les déclarations du ministre flamand de la Mobilité, qui disait vouloir tenter une action à l'encontre de la Région bruxelloise et de l'arrêté Gosuin. Nous avons également pris connaissance des réactions du porte-parole de Brussels Airlines.

Ma question relève d'autant plus de l'actualité que le journal L'Écho vient de révéler la victoire complète de la Région dans le cadre des actions intentées par votre gouvernement contre les routes fixées par le gouvernement fédéral. Je viens de lire que le juge ordonnait la fin de l'exploitation de la route du canal et du ring entre 23 heures et 7 heures du matin, de même que la fin des atterrissages sur la piste 01. Il donne quatre mois à l'État fédéral pour exécuter le jugement, sous peine d'une astreinte de 100.000 euros par semaine.

Je pourrais me borner à adresser mes félicitations au gouvernement bruxellois et à l'arrêté Gosuin, mais je voudrais néanmoins vous poser quelques questions. D'abord, je lis que le gouvernement flamand veut tenter une nouvelle action. En avez-vous eu connaissance ?

Ensuite, Brussels Airlines soutient que l'accord intervenu à la fin de la procédure en conflit d'intérêts prévoit que la Région n'inflige pas de nouvelles amendes. Pouvez-vous à nouveau rassurer les députés bruxellois quant à l'application complète de l'arrêté ?

Enfin, ce jugement est très positif pour la Région bruxelloise, mais où en sont les négociations avec le gouvernement fédéral ? Outre les astreintes, quelles négociations avez-vous menées et quelles avancées avez-vous obtenues depuis la fin de la procédure en conflit d'intérêts ?

M. le président.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- En lisant votre question vers 10h ce matin, je n'imaginai pas que dix minutes plus tard, le jugement sur les trois actions en cessation environnementale que j'ai introduites il y a un an serait rendu par le tribunal de première instance.

J'ai lu les déclarations de M. Weyts. Effectivement, un deuxième conflit d'intérêts a été introduit par la Région flamande, que nous considérons comme illégal. La Région bruxelloise a toujours voulu être constructive. Bruxelles Environnement a donc dressé des procès-verbaux sans infliger d'amendes, le temps que ledit conflit d'intérêts vienne à échéance et que la tolérance zéro entre en vigueur. Cela signifie que les compagnies aériennes ne devront rien payer pour la période des soixante jours du conflit d'intérêts. Cette position a été précisée par le gouvernement bruxellois dans son ensemble.

Pendant ce laps de temps, soit entre le 22 février et le 22 avril, les seules amendes infligées visaient les dépassements tels qu'ils existaient et qui ont toujours fait l'objet de poursuites depuis l'arrêt.

Je prendrai le temps d'analyser le jugement du tribunal de première instance qui a été communiqué ce matin. Toutefois, je dispose déjà d'éléments qui me permettent de répondre à vos questions.

La juge condamne l'État belge à faire cesser les violations manifestes à l'arrêt bruit consécutives à l'utilisation de la route du canal en modifiant les conditions d'utilisation de la route du canal, en ce compris pour la période de 23h à 7h du matin.

La juge condamne l'État belge à faire cesser les violations manifestes à l'arrêt bruit consécutives à l'utilisation, pendant la période de 23h à 7h, de la route du ring et de la route aérienne utilisée pour les atterrissages sur la piste 01, en modifiant leurs conditions d'utilisation pendant cette période.

Elle condamne l'État belge à adresser à la Région, dans les quatre mois, un courrier dans lequel il va exposer les mesures opérationnelles qu'il entend prendre pour atténuer, dans les plus brefs délais, les répercussions et les nuisances.

Elle condamne l'État belge à effectuer, à ses frais, une étude d'incidence de l'exploitation de l'aéroport sur l'environnement pour ce qui concerne les nuisances sonores. L'étude d'incidence a pour objet d'objectiver de manière scientifique, indépendante et transparente l'activité actuelle de l'aéroport et l'application de toutes les règles et procédures aéronautiques au regard des nuisances sonores engendrées. L'étude d'incidence inclura l'examen d'autres solutions possibles et le rapport final relatif à l'étude d'incidence sera communiqué par l'État belge à l'ensemble des parties au litige au plus tard dans les douze mois à dater de la signification du présent jugement.

Eu égard à l'actualité très récente de ce jugement, vous comprendrez que je prenne le temps d'analyser l'ensemble de ces considérations.

J'ai toujours eu la volonté de défendre la qualité de vie des Bruxellois et de les soulager dans le dossier du survol. Ce jugement me donne raison.

(Applaudissements)

[411]

M. le président.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Je suis heureuse de constater que le gouvernement avait raison d'intenter une action. Il a fallu défendre bec et ongles cet arrêté qui existe depuis 1999. À chaque fois que le gouvernement fédéral a établi des routes sans tenir compte de la santé des Bruxellois, la justice nous a donné raison au sujet des dépassements des normes et des incidences environnementales.

Je me réjouis au nom de DéFI, mais aussi au nom de tous les Bruxellois, de la réussite de cette action. Je félicite aussi les communes qui ont décidé de s'y joindre, même si certaines étaient réticentes.

Nul ne sait ce que va faire à présent le gouvernement fédéral : peut-être va-t-il introduire à nouveau un recours. Il faut faire bouger les lignes, et les routes surtout !

(Applaudissements sur les bancs de DéFI)

- La séance est suspendue à 11h41.

[417]

- La séance est reprise à 12h42.

REMERCIEMENTS

M. le président.- Avant de passer aux votes nominatifs, je voudrais m'adresser à nos services.

(verder in het Nederlands)

Naar goede gewoonte dank ik alle personeelsleden voor hun inspanningen.

(poursuivant en français)

Les circonstances de cette fin de session sont singulières et étonnantes. J'ai rarement connu une addition de problèmes comme nous la connaissons : secousses causées par des manquements à la gouvernance, des éclatements de majorité et des périls toujours possibles de blocage de notre institution.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour vous remercier pour vos contributions au bon fonctionnement du parlement. Je pense aussi aux partis, de la majorité comme de l'opposition, qui ont été actifs pour participer à notre réflexion sur une meilleure gouvernance. Qu'ils soient remerciés. Nous avons eu des échanges parfois difficiles.

(verder in het Nederlands)

Dat kan gebeuren. Steeds zegevierden echter de oprechtheid en de vastberadenheid om resultaten te boeken.

[457]

(poursuivant en français)

Je tiens à remercier M. Close, dont c'est aujourd'hui la dernière séance. Comment définir M. Close ? Il est un mélange de bonne humeur et de sérieux. Il a été un acteur constructif dans le dialogue que nous construisons en permanence, car il faut toujours chercher des compromis, des accords pour rendre les conditions de travail raisonnables.

C'est avec une certaine émotion, car je le connais depuis un certain temps - il a sauté sur mes genoux, il y a très, très longtemps...

(Rires)

(Colloques)

C'est vraiment un collègue qui a toute mon amitié et votre estime qui nous quitte aujourd'hui.

Nous lui souhaitons bonne chance, car sa fonction est essentielle dans les équilibres difficiles pour faire vivre notre Région.

[461]

(verder in het Nederlands)

Wij pleiten voor een harmonieuze en doeltreffende relatie tussen het gewest en de stad Brussel.

Wij danken u van harte, mijnheer Close.

(Applaus)

Laten we een inspanning leveren om, ondanks de moeilijke omstandigheden, onze waardigheid te behouden, in het belang van de instelling, van Brussel en de bevolking.

[467]

Il faut vraiment garder son sang-froid.

M. le vice-président, je vous remercie également. Vous êtes aussi attentif à la bonne marche de nos travaux et vous êtes un auxiliaire précieux.

[469]

(verder in het Nederlands)

Ik wens u allen een prettige vakantie en nodig u uit voor de traditionele drink naar aanleiding van het einde van het zittingsjaar, na afloop van de stemmingen.

[471]

M. le président.- La parole est à M. De Wolf.

M. Vincent De Wolf (MR).- Je voudrais tout d'abord réaffirmer l'émotion de mon groupe à la suite de la disparition de notre collègue Barbara et réitérer nos condoléances envers sa famille et son groupe.

La tradition veut, par ailleurs, que l'on remercie les services. Il y a des choses que l'on fait par habitude, mais cette fois, cette tradition est spécialement justifiée. En effet, nous sommes tous bousculés. Cette fin de session a été très particulière, avec les dossiers du Code bruxellois d'aménagement du territoire, du bail à loyer et de la dotation générale aux communes, et la commission d'enquête relative au Samusocial. Plusieurs parlementaires ont vécu des journées de quinze heures sans discontinuer, parfois sous la houlette de notre vice-président lors de la discussion sur le bail.

Nous avons tous été à la hauteur. Nous nous sommes respectés et nous avons bien travaillé, malgré des conditions inédites : une majorité et une opposition en sursis. Nous avons pourtant tous manifesté notre sens de l'intérêt public, au milieu des turbulences et des tempêtes. Nous pourrions peut-être nous en souvenir.

Ces prestations exceptionnelles m'amènent à tirer mon chapeau aux fonctionnaires du parlement, aux secrétaires de commission, aux huissiers, aux techniciens, au personnel administratif, à la police militaire et aux journalistes qui nous ont suivis jusqu'au bout. Je voudrais demander, avant de parler de M. Close, que toutes ces personnes soient applaudies comme elles le méritent.

(Vifs et longs applaudissements)

[477]

M. le président, vous me pardonnerez, mais, du point de vue de l'âge, je me situe entre vous et M. Close, je n'ai donc pas eu le plaisir de l'avoir sur les genoux.

M. Philippe Close (PS).- J'ai failli vous avoir comme assistant à l'université.

M. Vincent De Wolf (MR).- J'avoue que s'il devait s'asseoir sur mes genoux aujourd'hui, je ne sais pas ce que je ferais.

(Sourires)

Nous avons failli nous rencontrer à l'ULB, effectivement.

Moi, j'ai connu M. Close lorsqu'il était échevin des Équilibres linguistiques pour le personnel. C'était à l'occasion d'une Conférence des bourgmestres où il était venu faire un exposé sur l'usage des langues. Je me suis même demandé à l'époque pourquoi c'était à lui que l'on avait confié cette tâche, quelle était sa légitimité. Mais j'ai trouvé qu'il s'était acquitté de sa mission avec beaucoup de rigueur et d'intelligence.

C'est un homme d'expérience, qui respecte sa parole et avec qui j'ai travaillé avec grand plaisir. Des liens de respect réciproque sont nés entre nous.

Je lui souhaite du fond du cœur, en mon nom et au nom de mon groupe, plein succès dans son entreprise.

Nous lui promettons aussi que s'il était contaminé par une ville un peu trop grande, nous lui rappellerions les fonctions importantes qu'il a exercées ici pour garder un équilibre entre nous.

Du fond du cœur plein de succès, à toi, et bonnes vacances à tous !

(Applaudissements)

[483]

De voorzitter. - De heer De Lille heeft het woord.

De heer Bruno De Lille (Groen). - Ook vanuit de Nederlandstalige oppositie willen we natuurlijk heel graag de diensten bedanken. Het is inderdaad een speciaal jaar geweest. In het parlement is het altijd een beetje improviseren, maar in het Brussels Parlement liepen de zaken meestal toch redelijk voorspelbaar. Dat is het afgelopen jaar niet het geval geweest. Dat heeft heel veel gevraagd, niet alleen van de parlementsleden want die kiezen daar uiteindelijk voor, maar vooral van de diensten.

Ook wij willen duidelijk maken hoezeer we het waarderen dat die mensen hier dag in dag uit hun werk doen op een vriendelijke manier, vaak uren aan een stuk. Gisteravond vertrok ik laat uit het parlement en zaten de mensen nog aan de deur. En ze vertelden me dat ze hier vandaag drie kwartier vroeger zouden zijn dan wij. Ze zijn hier met andere woorden voor ons en na ons. Dat weegt ook op hun gezinsleven en op hun sociale contacten. Tot nu toe doen ze dat altijd met heel veel enthousiasme en met de glimlach. We kunnen hen daarvoor niet genoeg bedanken. We mogen dat nooit vanzelfsprekend vinden want dat is het niet. Dank u wel daarvoor.

(Algemeen applaus)

En dan wil ik nog een woordje over de heer Close zeggen. Ik heb hem leren kennen toen ik piepjong schepen was in de stad Brussel en hij kabinetschef van de burgemeester. We konden goed samenwerken. Ik waardeer het dat hij altijd in staat is om te luisteren en te praten, ook al behoort hij tot 'de andere kant'. Hij gedraagt zich zelden alsof hij tot de grootste partij behoort of tot de meerderheid, en dat het dus te nemen of te laten is. Hij is bereid om naar een compromis te streven. Dat waardeer ik heel sterk in hem. Ik hoop dat hij die kwaliteit zal behouden.

Voor de rest wensen we hem heel veel succes als toekomstig burgemeester. Hij begint zijn taken niet onder een zeer gunstig gesternte. Er zal nog heel veel aan het licht komen. Dat weten we. We hopen dat hij zijn nieuwe functie met beide handen aangrijpt en dat hij er gebruik van zal maken om van de stad Brussel en van de politiek in Brussel een voorbeeld te maken voor heel wat andere steden en gemeenten buiten Brussel. Dat zal niet vanzelf gaan, en misschien wel opofferingen vergen. Mijnheer Close, we hopen dat u dat aankunt en weet dat u in elk geval op onze steun kunt rekenen als u bereid bent om de bezem erdoor te halen. Dank u.

(Applaus)

[489]

M. le président.- La parole est à M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe (cdH).- Je rejoins les intervenants précédents pour remercier vivement les services ainsi que nos collaborateurs qui, au cours de ces dernières semaines, ont travaillé quasiment jour et nuit. Je siége au sein de ce parlement depuis près de vingt ans et, jamais, nous n'avons autant demandé aux services, tant en termes de secrétariat des commissions que de traduction. Si certains, parfois, se sont impatientés parce que les traductions ne suivaient pas, qu'ils prennent en considération la masse de documents sur lesquels nous avons travaillé au cours de ces dernières semaines ! Je remercie donc chaleureusement les services.

Je voudrais aussi dire à M. Close que je le vois aujourd'hui quitter les bancs du parlement avec beaucoup d'émotion. Il y a à peu près cinq ans que, comme chefs de groupe, nous travaillons ensemble et, au-delà de nos sensibilités parfois différentes, j'ai toujours apprécié son sens de l'écoute et du compromis là où six partis cohabitent et où il faut trouver des solutions consensuelles.

Avec Philippe Close, ce n'est jamais "à prendre ou à laisser". Il écoute et essaie de trouver la solution qui conviendra à tout le monde. Sans doute aura-t-il bien besoin de son sens du compromis dans ses nouvelles fonctions à la Ville de Bruxelles et, notamment, lorsqu'il aura à tisser des liens entre celle-ci et la Région bruxelloise.

Mes chers collègues, ainsi que les événements de ces derniers jours et semaines nous l'ont encore

rappelé, le monde politique est particulièrement ingrat. Alors, Philippe, je tiens à te remercier car nous avons développé une véritable complicité tout au long de ces années. J'espère qu'elle ne s'arrêtera pas là et que nous nous retrouverons en d'autres lieux, avec d'autres casquettes.

Merci à toi.

(Applaudissements)

[493]

De voorzitter.- Mevrouw Ampe heeft het woord.

Mevrouw Els Ampe (Open Vld).- Graag bedanken wij de diensten voor hun inzet en flexibiliteit. We danken ook de voorzitter en alle partijen voor de goede samenwerking in deze uitzonderlijke tijden.

Ik feliciteer de heer Close voor zijn aantrede als burgemeester van de mooiste stad van het land. We bieden hem de steun van de Open Vld aan om de stad er weer bovenop te helpen. De omstandigheden zijn moeilijk, maar hij is een man van de dialoog en hij is heel oplossingsgericht en vindingrijk. Het beloven dus betere tijden te worden.

Ik wil hem ook danken voor de goede samenwerking die ondanks onze heel andere partijprogramma's in optimale omstandigheden is verlopen de voorbije jaren. Ik ben misschien een van de weinige fractievoorzitters die hem in de stad nog wekelijks zal tegenkomen. Ik mag zeggen dat de samenwerking in het parlement altijd vlot is verlopen.

Ik wens ook Caroline Désir te feliciteren met haar benoeming tot fractieleider. Zij zal in grote schoenen staan, maar een vrouw kan dat wel aan.

Ik wens iedereen een fantastische, verdiende vakantie. Ik hoop dat wij opnieuw van start zullen gaan in september met frisse moed en een fris hoofd.

(Algemeen applaus)

[497]

M. le président.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Je vous remercie tous et toutes. Je remercie également Philippe, que j'ai découvert en 2014. Je ne le connaissais pas bien, et ce fut une véritable découverte, un plaisir. C'est une forte personnalité, mais qui tient son groupe. C'est un rassembleur capable de conclure des compromis entre les deux Communautés, entre partis de la majorité néerlandophones et francophones, mais aussi avec les partis de l'opposition. Les textes qui ont été déposés aujourd'hui le prouvent. Le groupe de travail sur la gouvernance a exprimé notre volonté de travailler tous ensemble.

Philippe incarne aussi les hommes et les femmes capables de réaliser ce genre de compromis et de rassembler celles et ceux qui peuvent amener à une décision commune. C'est assez rare.

Je suis un peu déçu qu'il s'en aille. Peut-être qu'avec de nouvelles réformes sur le non-cumul de plus de deux mandats exécutifs, il reviendra parmi nous...

(Sourires)

Merci à toi et bonnes vacances à toutes et à tous ! Qu'elles soient les plus longues et les moins troublées possible.

(Applaudissements)

[501]

M. le président.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- J'aimerais dire quelques mots. M. Doukeridis fera de même pour M. Close.

La situation est effectivement un peu particulière, et je me permets donc d'intervenir ici, alors que, d'habitude, seul le responsable du plus grand parti de l'opposition le fait.

Excusez d'abord l'absence, pour des raisons familiales, de Mme Genot.

Notre métier intègre le fait que nous puissions être sur les rotules de temps en temps : on sait, lorsqu'on s'engage en politique, qu'il y aura des moments de véritable épuisement. Il y a d'autres inconvénients à ce métier, qui comporte aussi un certain nombre d'avantages. Nos salaires sont également proportionnés à la quantité de travail qui peut être exigée de notre part.

C'est moins le cas des services. Il faut bien avouer que lorsqu'on s'engage au parlement bruxellois, de prime abord, on ne se dit pas qu'on va être particulièrement mis sous pression, devoir travailler potentiellement jusqu'au milieu de la nuit ou se lever à l'aube pour préparer du café et des documents ou ouvrir des portes, ici, à 8h du matin.

Or, M. Cerexhe l'a dit, il n'a, en vingt ans, jamais vu le Parlement bruxellois sous une telle pression. Cela fait moins de vingt ans que j'y suis mais, jusqu'à présent, je n'avais jamais connu ce que nous vivons depuis un certain nombre de mois, et pas seulement ces dernières semaines.

Au nom de mon groupe, j'aimerais donc vraiment adresser des remerciements très sincères et chaleureux à tous les services. M. De Wolf les a cités. Leur travail est impressionnant. Aussi bien les services purement techniques que les services des documents administratifs, les services des greffes ou les personnes qui accompagnent les commissions... Tous ces gens qui permettent que les documents soient à notre disposition ou que les portes soient ouvertes.

Pour ma part, je suis sincèrement impressionné par ce qui a été fait ces dernières semaines et ces derniers mois par les services du parlement. Très franchement, je ne suis pas sûr que j'aurais pensé, a priori, que ce parlement était capable d'endosser ce que nous faisons depuis des semaines. Tous les textes qui ont été rappelés par les uns et les autres, le groupe de travail sur la gouvernance, cela représente un travail énorme depuis des mois. Vous êtes bien placé pour le savoir, M. le président.

Par-dessus le marché, la commission d'enquête est extrêmement énergivore, en ce compris pour le parlement et ses services.

En fait, c'est une bonne nouvelle, car nous sommes capables de le faire et le faisons, nous, l'assemblée, mais également tous les services du parlement. Je voudrais vraiment les en remercier très chaleureusement.

(Vifs et longs applaudissements)

[507]

De voorzitter. - De heer Van Damme heeft het woord.

De heer Jef Van Damme (sp.a). - Ik sluit me aan bij alle blijken van respect en dank aan het personeel. Ik denk dat wij allemaal moe zijn, maar zij zeker ook. Sommigen van hen moeten trouwens nog even doorbijten, want zij moeten nog voortwerken aan de verslagen en de opruim. Wij vertrekken binnen een uurtje en slaan de deur achter ons dicht, maar er zijn veel mensen die ook na ons nog werk verzetten en ik wil die namens de sp.a allemaal heel erg bedanken.

Ik wil verder ook even stilstaan bij het vertrek van de heer Philippe Close. Ik ben trots op hem omdat hij ervoor gekozen heeft om de decumul hard te maken, dat is niet iedereen gegeven. Heel wat mensen zeggen dat ze dat wel zullen doen, maar als dan puntje bij paaltje komt, ligt het vaak veel moeilijker. Dat hij van de ene dag op de andere de beslissing nam om zich volledig op de stad te focussen, dat is zeer zeker een pluim waard.

De sp.a vindt de situatie wel een ietwat bizar en had gehoopt dat dit in een andere context en op een andere manier kon gebeuren. Toch wensen wij Philippe Close een goede reis, want de stad heeft zijn werkkraft nodig.

(Applaus)

[511]

De voorzitter.- De heer Van den Driessche heeft het woord.

De heer Johan Van den Driessche (N-VA).- Namens de N-VA sluit ik mij volmondig aan bij de woorden van dank voor de diensten en de medewerkers. Wij hebben zagezegd de neiging om dat werk te onderschatten, maar neem van mij aan dat ik dat niet doe. Als persoonlijke noot zou ik daaraan willen toevoegen dat ik hun aanwezigheid op alle vergaderingen bijzonder apprecieer. Die aanwezigheid is niet alleen fysiek, maar ook geestelijk. Soms heb ik zelfs de indruk dat zij op geestelijk vlak intenser aanwezig zijn in het halfroond dan vele anderen, zeker tijdens lange toespraken.

Ik neem aan dat 90% van dit halfroond zich afvraagt of ook ik een boodschap heb voor Philippe Close. Natuurlijk wel. Wij zullen elkaar politiek blijven ontmoeten in de gemeenteraad van de stad Brussel. Zolang de verschillende lagen in het gewest nog bestaan, hoop ik dat zijn vertrek een nieuwe start kan betekenen voor de samenwerking tussen de stad en het gewest. Daartoe is hij zeker in staat en de stad en het gewest hebben er, in het belang van alle inwoners, ook behoefte aan.

(Algemeen applaus)

[515]

De voorzitter.- De heer Delva heeft het woord.

De heer Paul Delva (CD&V).- Er is de laatste tijd veel gepraat over 150%. Welnu, 150% is wellicht ook het percentage dat uitdrukt hoezeer de diensten zich het voorbije jaar ingespannen hebben. Wij mogen niet vergeten dat wij onze job maar kunnen doen dankzij de mensen van de

vertaling, de logistiek en zo meer. Ik ben ze daar heel dankbaar voor.

Ik ben ook heel dankbaar jegens Philippe Close. Ik heb hem dat ook al persoonlijk gezegd. Er is niet noodzakelijk veel dat ons bindt, maar vanaf het begin heb ik graag met hem gewerkt, omdat hij een man van zijn woord is. Wij zijn een kleine partner in de meerderheid, maar ook voor ons gold het principe dat afspraken nagekomen worden.

Ik ben ervan overtuigd dat hij in de stad, de politiek en de samenleving zijn rol als verbindend figuur zal blijven spelen. De nood aan zulke mensen is groot. Ik wens hem dan ook alle succes voor wat er hem in de stad Brussel te wachten staat.

(Algemeen applaus)

[519]

M. le président.- La parole est à M. Verbauwhede.

M. Michaël Verbauwhede (PTB*PVDA-GO!).- Au nom du PTB, comme tous les orateurs, je constaterai que nous avons eu une année politique chamboulée, que ce soit sur le plan politique ou humain, avec le décès, regretté, de Barbara la semaine dernière. Je vais, au nom du PTB, adresser une nouvelle fois mes sincères condoléances à sa famille, mais aussi à DÉFI, sa famille politique.

Je voudrais aussi, comme beaucoup l'ont fait, remercier les services du parlement pour leur travail : les gens visibles, qu'on rencontre en commission ou en séance plénière, mais aussi les gens invisibles, dans les bureaux, à la traduction ou au nettoyage des locaux.

Le PTB a l'habitude de dire que sans travailleurs, il n'y a pas de richesse. On peut aussi dire que sans le personnel du parlement, il n'y aurait pas de travail parlementaire. Je veux vraiment, au nom du PTB, les féliciter, les remercier et leur souhaiter d'excellentes vacances, bien méritées, comme à vous tous !

Enfin, je ne peux que souhaiter bon courage à M. Close, qui s'en va vers d'autres fonctions, pour gérer la Ville de Bruxelles au profit de ses habitants et avec eux.

(Applaudissements sur tous les bancs)

[523]

M. le président.- La parole est à M. Doukeridis.

M. Christos Doukeridis (Ecolo).- C'est une tradition importante, car elle nous permet de rappeler que la politique est aussi une histoire de relations humaines. Aujourd'hui plus que jamais, il nous faut insister sur ce point.

Le premier souvenir personnel que j'ai de Philippe Close date d'une époque de négociations où il était le sherpa du candidat ministre-président Picqué. La cravate de M. Chabert avait disparu et le mystère plane encore sur l'auteur du vol. J'hésite encore entre deux personnes, mais je sais que ce n'est pas toi, Philippe.

Le rôle de chef de groupe est essentiel dans une assemblée. En effet, s'il défend les intérêts de son propre groupe, ses priorités et ses valeurs, il doit aussi jeter des ponts vers les autres groupes pour faire progresser une série de projets. C'est une fonction qui requiert des compétences que tu as manifestement, Philippe. Malgré notre présence dans l'opposition sous cette législature, nous tenons à te remercier d'être parvenu à tisser des liens pour faire aboutir des projets qui nous tenaient aussi à cœur.

Je suis étonné que personne n'ait encore parlé de ta vraie passion, le rugby. On dit souvent que le football est un sport de gentlemen pratiqué par des voyous - que tes collègues à la Ville de Bruxelles qui s'intéressent plus au football ne se sentent pas directement visés - et que le rugby est l'inverse, un sport de brutes pratiqué par des gentlemen. Ce côté gentleman, c'est celui qu'il faut valoriser.

Au nom de notre groupe, nous te souhaitons bonne chance. Les attentes sont extrêmement fortes, et nous savons pourquoi. Nous devons mieux travailler avec la Ville de Bruxelles. Nous te souhaitons bonne chance dans cette nouvelle mission, et nous espérons te croiser régulièrement dans ce cadre.

(Applaudissements)

[529]

De voorzitter.- De heer Ahidar heeft het woord.

De heer Fouad Ahidar (sp.a).- Ik sluit me aan bij de vorige sprekers en dank ook iedereen van harte.

[531]

(poursuivant en français)

J'ai une pensée pour nos enfants. À un moment donné, mon fils et ma fille trouvaient que je n'étais pas assez à la maison. Je leur ai expliqué que nous avons tellement de boulot au parlement que c'était loin d'être évident. Ma fille m'a répondu : "Mais qu'est-ce que tu racontes papa ? On dit partout qu'en fait, vous ne faites rien !", ce à quoi j'ai rétorqué : "Continuez à croire les gens qui le disent".

Je suis, dès lors, content d'entendre aujourd'hui tant les membres de la majorité que de l'opposition démontrer que nous faisons notre travail. Je pense que les vacances sont bien méritées. Je vous souhaite de bonnes vacances.

(Applaudissements)

M. le président.- Après ces vœux de vacances, j'ajouterai que les événements politiques pourraient m'amener à vous convoquer la semaine prochaine.

(Sourires)

Non, rassurez-vous, même s'il existe certaines hypothèses...

[537]

La parole est à M. Close.

M. Philippe Close (PS).- Devant tant de bienveillance et de compliments, je crois que je vais rester au parlement !

(Rires)

Jean Van Driessche peut le communiquer à l'Agence Belga !

Blague dans le coin, nous avons remercié les journalistes pour la façon dont ils relatent nos travaux.

Nous avons également remercié les services. Je voudrais ajouter que, durant ces huit années passées dans ce parlement, j'ai appris à les connaître, à apprécier leurs compétences et la manière dont ils amènent notre travail parlementaire vers l'excellence. Sans eux, nous ne pourrions pas faire grand-

chose. Ils ont été fortement mis à contribution ces derniers mois et ces dernières semaines, et j'admire leur calme et leur souci de trouver, avec nous, des solutions pour le plus grand bénéfice de nos travaux parlementaires.

Me manqueront également les discussions avec certains sur les résultats du Sporting d'Anderlecht, car il y a, dans les services, quelques supporters de ce club, mais aussi d'autres clubs, M. le président ! Je regretterai également mes échanges avec quelques huissiers sur ce sport méconnu, et pourtant exceptionnel, qu'est la balle pelote.

Le Parlement bruxellois est une grande famille, qui compte des gens investis dans leur métier. Tout ce que les chefs de groupes ont dit est vraiment ce que nous ressentons. Nous nous sentons soutenus par eux et par nos collaborateurs dans les groupes. Nos collaborateurs individuels sont en effet les garants de l'efficacité de notre travail. Qu'ils en soient remerciés.

[539]

(verder in het Nederlands)

Hartelijk dank aan de verschillende fractieleiders voor hun goede en warme woorden over mij. Het is heel belangrijk om in deze politieke context samen te spreken over de verschillende diensten, maar ook over ons werk.

[541]

(poursuivant en français)

Nous devons rappeler de temps en temps que ce travail, nous le faisons pour le bien commun. Certes avec nos divergences d'opinions, certes avec nos difficultés, mais avec une volonté commune d'avancer.

Oui, je vais en face. J'y ai quasiment commencé ma carrière politique mais - je le dis souvent - je suis un régionaliste convaincu. La place de bourgmestre à la Ville de Bruxelles est évidemment importante, mais cette Région, avec les événements qu'elle a traversés ces dernières années, a montré qu'en se constituant fortement, pouvait apporter plus de bien-être à ses citoyens. Je crois que je resterai, malgré les fonctions et les oppositions, convaincu que l'avenir de notre population passe par une Région forte qui respecte ses communes et son travail de proximité, mais qui sait penser à l'intérêt qui dépasse les frontières des communes, voire les frontières régionales quand c'est nécessaire. Ce ne sont pas des paroles en l'air.

Enfin, je voudrais remercier tous les collaborateurs du groupe qui m'ont soutenu en permanence. Je voudrais leur dire combien leur travail et leur abnégation pour notre groupe m'ont touché. Nous avons la chance de compter vraiment des personnes de qualité parmi nos rangs.

Une pensée aussi pour ma petite bande de 22 députés socialistes. Nous formons une bande très iconoclaste, très hétéroclite, mais elle exprime la chaleur de notre groupe. Vous remarquez sûrement, chers collègues, avec tous les bons contacts que nous avons - M. De Wolf évoquait le respect qui régnait dans ce parlement -, que, même si nous sommes 22 députés un peu turbulents, il y a quelque chose de fort qui nous unit. Un lien indéfectible m'unit à ce groupe, et il est forgé par les cinq ans où j'ai eu l'honneur de le présider. Je veux les en remercier.

Je remercie aussi les chefs de groupes de la majorité qui m'ont laissé déposer symboliquement une dernière proposition de résolution sur le vote des résidents non belges à Bruxelles. Bruxelles est une ville-monde peuplée de 182 nationalités. Il faudra un jour que ce parlement se saisisse de cet aspect. J'ai lancé, sous forme de boutade, que M. de Clippele allait prendre mon relais afin de convaincre les différents groupes. Mais je sais que de nombreux groupes sont sensibles à ce sujet. Nous sommes dans l'ère de la gouvernance. Intéresser à nouveau nos citoyens, d'où qu'ils viennent, à la politique est essentiel et c'est ce que nous sommes en train de faire. C'est ce que vous avez fait avec la prise en considération de ce matin. Cette proposition de résolution ne demande qu'à être prise en considération par d'autres.

Bruxelles, je le répète, est une ville-monde, une ville qui mérite la peine de son engagement. Que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition, je suis fier d'avoir travaillé avec l'ensemble des députés de ce parlement.

(Vifs et longs applaudissements)

[545]

VOTES NOMINATIFS

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les amendements, les articles réservés et sur l'ensemble du projet d'ordonnance établissant un cadre pour la coopération bruxelloise au développement (nos A-529/1 et 2 – 2016/2017).

Article 11

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 1, déposé par M. Bruno De Lille et Mme Magali Plovie.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 1

77 membres sont présents.

15 répondent oui.

48 répondent non.

14 s'abstiennent.

En conséquence, l'amendement n° 1 est rejeté.

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'article.

Il est procédé au vote

RÉSULTAT DU VOTE 2

76 membres sont présents.

58 répondent oui.

18 s'abstiennent.

En conséquence, l'article 11 est adopté.

[555]

Article 22

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 2, déposé par M. Bruno De Lille et Mme Magali Plovie.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 3

77 membres sont présents.

15 répondent oui.

48 répondent non.

14 s'abstiennent.

En conséquence, l'amendement n° 2 est rejeté.

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'article.

Il est procédé au vote

RÉSULTAT DU VOTE 4

77 membres sont présents.

51 répondent oui.

26 s'abstiennent.

En conséquence, l'article 22 est adopté.

[561]

Article 27

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 3, déposé par M. Bruno De Lille et Mme Magali Plovie.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 5

77 membres sont présents.

15 répondent oui.

51 répondent non.

11 s'abstiennent.

En conséquence, l'amendement n° 3 est rejeté.

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'article.

Il est procédé au vote

RÉSULTAT DU VOTE 6

76 membres sont présents.

51 répondent oui.

25 s'abstiennent.

En conséquence, l'article 27 est adopté.

[567]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 7

77 membres sont présents.

62 répondent oui.

15 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

La proposition d'ordonnance de M. Bruno De Lille et Mme Isabelle Durant relative à la coopération au développement (nos A-83/1 et 2 – 2014/2015) devient sans objet.

[571]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les amendements, les articles réservés et sur l'ensemble du projet d'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune fixant les règles de répartition de la dotation générale aux communes et aux CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale à partir de l'année 2017 (nos A-537/1 et 2 – 2016/2017).

[573]

Article 6

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 1, déposé par MM. Marc-Jean Ghysse et Emmanuel De Bock.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 8

77 membres sont présents.

51 répondent oui.

26 s'abstiennent.

En conséquence, l'amendement n° 1 est adopté.

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'article ainsi modifié.

Il est procédé au vote

RÉSULTAT DU VOTE 9

76 membres sont présents.

51 répondent oui.

25 s'abstiennent.

En conséquence, l'article 6 est adopté.

[579]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Je vous rappelle que les ordonnances prises en application de l'article 92bis/1 de la loi spéciale du 8 août 1980 des réformes institutionnelles sont adoptées à la majorité absolue des suffrages dans chaque groupe linguistique.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 10

76 membres sont présents.

37 répondent oui dans le groupe linguistique français.

9 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

3 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

27 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

M. le président.- La séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- *La séance est levée à 13h30.*